Conforme à l'arrêté de création du BTS ERA du 16 février 2016	
ANNEXE I b - Référentiel de certification	

1 -	Tableau de	e correspo	ndance ad	ctivités co	<u>mpétences</u>

			Compétences															
		C1-An	alyser			C2-Concevoi	r		C3-Pré	parer et orga	niser		С	4-Réaliser		C5- Contrôler	C6-Con	nmuniquer
		C1-1 Formaliser l'expres- sion du besoin client	C1-2 Identifier les con- traintes	C1-3 Assurer une veille tech- nique et réglemen- taire et capitaliser des informa- tions	C2-1 Recher- cher des principes de solu- tions techniques	C2-2 Choisir et valider des solutions techniques	C2-3 Définir le projet d'agence- ment	C3-1 Quantifier les besoins et les ressources	C3-2 Estimer et déterminer les coûts	C3-3 Organiser la cotrai- tance et la sous- traitance	C3-4 Planifier les activi- tés et l'utilisation des ressources	C3-5 Préparer la réalisa- tion	C4-1 Assurer le suivi écono- mique du chantier	C4-2 Piloter l'action d'une équipe	C4-3 Prévenir les risques en santé et en sécurité	C5- Etablir et mettre en œuvre un protocole de contrôle	C6-1 Rédiger un docu- ment profes- sionnel de commu-	C6-2 Communi- quer avec les acteurs du projet y compris en langue étrangère
Activités	Tâches																nication	
	A1-T1	Х	Х		Х												X	Х
Répondre à	A1-T2	Х	Х		Х												Х	Х
une affaire	A1-T3		Х	V	Х	X			X						X		Х	X
	A1-T4		Х	Х	Х	Х	V	Х	Х	Х	Х				Χ		X	X
	A2-T1		Х		V		X			Х							Х	Х
Concevoir le projet	A2-T2		X	V	X	V	X			X					Х	V		V
d'agence-	A2-T3		Χ	Х	X	X	X	V		X	v					X		X
ment	A2-T4 A2-T5				Α	Χ	Χ	Х		Χ	X					^		X
Préparer les	A2-15 A3-T1							Х			^	X			X		Х	X
données	A3-11 A3-T2			X				X		Х		^	Х		^		X	X
pour les fabrications et les mises en œuvre sur chantier	A3-T2			^					х	X	х	Х	X			x	^	^
	A4-T1		Х			Х	Х	Х				Х				Х		
Contrôler la	A4-T2			Х					Х	Х	Х					Х		
mise en œuvre du	A4-T3											X			X	Х	X	Х
projet	A4-T4			Х						X				Х		Х	Х	Х
	A4-T5										Х					Х		
	A5-T1			X						X		Х			Х			
	A5-T2							Х		Х		Х	Х		Х			Х
Préparer et	A5-T3									Х		Х			Х	Х	Х	Х
conduire le chantier	A5-T4		X											Х		Χ	Х	X
Channel	A5-T5													X		Х		
	A5-T6							Х		Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
	A5-T7												X	Х	X	Х	Х	Х
	A6-T1															Χ	Х	Х
	A6-T2										Х		X	Х		Х		
Clôturer une affaire	A6-T3			Х			Χ			Х						Х	Х	Х
	A6-T4															Χ	Х	Х
	A6-T5			Χ						Χ			X				Х	

2 - <u>Compéte</u>	ences	
BTS Étude et Réalisation d'Agencer		

C1 – Analyser

C1-1. Formaliser l'expression du besoin client						
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés			
En fonction de la nature du projet et du client ou du prescripteur (cabinet d'architecte, donneur d'ordre, franchisé) le dossier	Inventorier les données et les informations nécessaires à la définition du projet.	La liste des données nécessaire à la définition du projet est établie.	S11 – S12 – S13			
comportera tout ou partie des éléments suivants:	Collecter, hiérarchiser et classifier les données extraites du dossier	Les informations recueillies sont en adéquation avec le projet.	S11 – S12 – S13			
Le cahier des charges du maître d'ouvrage ou l'expression d'un besoin du client.	architectural.	Les manques et omissions sont identifiés.				
Le dossier concept du projet architectural.	Analyser et évaluer les données du projet.	Le projet de conception est décodé, évalué.	S11 – S12 – S13			
Les données qui caractérisent l'espace architectural du projet : - bâtiment existant ou à créer ; - relevés, diagnostics, états des lieux, contexte ; environnemental	Définir les objectifs à atteindre (délais, capacité technique ou règlementaire, capacité financière) et évaluer les obligations de résultats qui en découlent.	Les objectifs à atteindre sont identifiés, définis et évalués. L'expression du besoin client est bien traduite. Les intentions du concepteur sont convenablement appréciées	S22 – S23 S51 – S52			
Les dossiers peuvent être constitués des éléments suivants : - esquisses ; - perspectives et tous moyens d'expression visuelle (images de	resultate qui en decodient.	La pertinence des données permet la rédaction d'une note de synthèse.				
synthèse, maquettes); - maquette numérique (bâtiment et informations modélisés-BIM). Les données culturelles et artistiques du projet : image de marque, identité visuelle, niveau de gamme style.	Proposer ou compléter le cahier des charges et/ou le concept du projet architectural.	Les propositions formelles, esthétiques et fonctionnelles et leur traduction graphique sont précises, argumentées et conformes au besoin client et au partis-pris architectural du projet	S11 - S12 - S13 S22 - S23 S61 - S62 S71			
Le dossier de consultation des entreprises (DCE), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), les cahiers des clauses administratives générales (CCAG) et tout dossier complémentaire : règlement de consultation, notice de sécurité						
Les diagnostics de conformités fournis par le maître d'ouvrage.						
La documentation technique des fournisseurs						
Plan Général de Coordination Sécurité et Protection de la santé (PGC).						
Le coût d'objectif (établi par le Maitre d'œuvre).						
Logiciel(s) de gestion de projet.						

C1-2. Identifier les contraintes					
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés		
Les données du projet (DCE, PGC, CCTP, CCAG, DPGF). La réglementation et les données normatives applicables au projet.	Réaliser les relevés de mesures, l'état des lieux de l'existant, et établir le diagnostic du site.	Le rapport de et l'état des lieux spécifie : les données dimensionnelles ; la nature et l'état des supports et des réseaux ; l'environnement du site.	S11 – S12 S13 S21 – S22 S23		
Les données techniques et ressources techniques particulières applicables au projet. La maquette numérique (bâtiment et informations modélisées-BIM). Le coût d'objectif (établi par le	Inventorier, collecter et classifier les données et informations normatives, réglementaires, techniques esthétiques et économiques nécessaires à la définition du projet.	Les données normatives, réglementaires, techniques, esthétiques et économiques sont recherchées, collectées et classifiées. Les données conceptuelles et fonctionnelles du projet sont correctement appréciées et référencées.	S11 – S12 S13 S23 S61 – S62 S63 S71 - S72		
Maitre d'œuvre). Les données caractérisant les moyens de l'entreprise. Les bases de données informatiques professionnelles de recherche et d'information du bâtiment.	Analyser et évaluer les données normatives, réglementaires techniques, esthétiques et économiques.	Les contraintes techniques sont spécifiées en fonction des normes et des règlementations Les contraintes économiques, de fabrication et de chantier sont prises en compte et leur impact sur le projet est évalué.	S11 – S12 S13 S21 – S22 S51 – S52 S61 – S62 S63 S71 - S72		
	Déterminer les adaptations nécessaires du projet pour être en adéquation et en conformité avec les données normatives, réglementaires, techniques, esthétiques et économiques collectées.	Les adaptations et modifications nécessaires pour une mise en conformité du projet sont listées, argumentées et prises en compte. Les adaptations et les modifications nécessaires pour une mise en conformité du projet sont proposées à l'approbation du maitre d'ouvrage, du maitre d'œuvre, aux bureaux d'études et aux bureaux de contrôle.	S11 - S12 S13 S21 - S22 S61 - S62 S63 S71 - S72		

C1.3 Assurer une veille te	chnique et réglementaire et	capitaliser des informations	
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés
La réglementation en vigueur et la normalisation. L'accès aux médias (internet, revues professionnelles). Les banques de données techniques, normatives. Les données et informations	Assurer une veille technologique, normative et réglementaire.	Les sources d'information (revues professionnelles, salons professionnels, sites spécialisés, sites institutionnels) sont identifiées. La collecte d'informations est adaptée aux besoins de l'entreprise. Les informations collectées sont classées et diffusées.	S51 – S52 S61 – S62 S63
des domaines connexes de l'agencement: - informations juridiques, droit du travail, - informations économiques et conjoncturelles. Les données des projets réalisés et en cours.	Capitaliser les expériences acquises sur les projets réalisés et en cours, pour une exploitation ultérieure. Établir une synthèse des données d'expériences collectées.	Les données et l'expérience des projets réalisés sont synthétisées et intégrées dans les bases de données de l'entreprise : • temps : étude, fabrication, chantier; • coûts : fournisseurs, soustraitants; • documents techniques du projet (plans et pièces écrites, DOE); • services associés (SAV); • les procédures, modes opératoires, les bibliothèques de plans et les méthodologies employées intègrent l'expérience du projet réalisé.	S51 – S52 S61 – S62 S63

C2 – Concevoir

			Savoirs
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	associés
Le relevé de mesures du site. Le rapport de visite.	Établir les plans de l'existant.	L'état des lieux avant travaux est traduit numériquement.	S21 – S22 S23
		Le modèle numérique est conforme à l'existant.	S51 – S52
Les données du projet (DCE, PGC, CCTP, CCAG, DPGF). Les pièces du marché et/ou le devis descriptif de l'entreprise Les données normatives applicables à un projet d'agencement : - réglementations, normes et DTU, - avis techniques, labels, certifications et recommandations des organismes de certification et de contrôles du bâtiment, - règles de l'art. Les données techniques et ressources techniques de production utilisables dans le domaine de l'agencement : - fiches techniques et commerciales de matériaux, - produits et matériels. Les bases de données de temps d'exécution. L'accès aux médias et aux bases de données informatiques professionnelles de recherche et d'information du bâtiment. Les moyens manuels et informatisés de représentation graphique.	Proposer des solutions techniques pertinentes, sous forme de croquis et/ou de schémas légendés. Établir des propositions techniques. Réaliser les adaptations nécessaires du concept d'origine. Intégrer les contraintes liées aux interfaces communes des différents corps d'états (intégration des réseaux, des terminaux).		S11 - S12 S13 S21 - S22 S23 - S24 S25 S71

C2-2. Choisir et valider des solutions techniques						
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés			
Les données du projet (DCE, PGC, CCTP, CCAG, DPGF). Les données normatives applicables à un projet d'agencement : - règles, normes et DTU, - avis techniques, labels, certifications et recommandations des organismes de certification et de contrôles du bâtiment, - règles de l'art. Les données techniques et ressources techniques de production utilisables dans le domaine de l'agencement : - fiches techniques et commerciales de matériaux, - produits et matériels. L'accès aux médias et aux bases de données informatiques professionnelles de recherche et d'information du bâtiment. Le cahier des solutions techniques proposées. Les outils logiciels de modélisation et de simulation (mécanique, de confort et de performance(s) bioclimatique, thermique, hygrothermique, acoustique, éclairagisme) Les données numériques du projet (plateforme BIM). Un espace d'expérimentation et de prototypage.	Émettre des hypothèses sur les paramètres influant le comportement attendu (mécanique, thermique, acoustique, étanchéité,) Réaliser la modélisation volumique des solutions techniques. Calculer, simuler et analyser les comportements mécaniques et les besoins en confort d'une solution technique. (thermique, acoustique, visuel,). Vérifier réglementairement le comportement de tout ou partie d'un agencement. Vérifier par une expérimentation le comportement attendu d'une solution technique. (maquette, prototype,). Interpréter les résultats au regard des hypothèses de départ.	Les paramètres influents sont répertoriés La modélisation est cohérente avec la solution imaginée. L'exploitation de la modélisation est maîtrisée. La démarche de validation respecte le protocole défini par l'entreprise. L'expérimentation justifie le choix de la solution technique. Les résultats sont correctement interprétés. Les solutions sont définitivement validées au regard des contraintes techniques, esthétiques et économiques.	\$12 - \$13 \$21 - \$22 \$23 - \$24 \$25 - \$26 \$71			

C2-3. Définir le projet d'agencement				
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés	
Les données du projet (DCE, PGC, CCTP, CCAG, DPGF). Le dossier de conception technique validé. Les demandes de modification émanant du maître d'œuvre. La mise au net du relevé.	Établir les plans d'ensemble tout corps d'état du second œuvre	Les plans réalisés permettent d'optimiser les coûts de fabrication, les moyens logistiques et de pose. Les plans d'ensemble spécifient les informations nécessaires à: • l'espace agencé, • l'implantation des ouvrages, des équipements et des réseaux, • la nature des matériaux,	\$12 - \$13 \$21 - \$22 \$23 - \$24 \$25 - \$26 \$34 \$71, \$72	
Les outils logiciels de modélisation et de simulation (mécanique, de confort et de performance(s) bioclimatique, thermique, hygrothermique, acoustique, éclairagisme, Les données numériques du projet (plateforme BIM).	Définir les plans spécifiques d'agencement et des autres corps d'état.	Les plans spécifiques précisent entre autres les éléments suivants: • les plans d'agencement, • les plans destinés à la soustraitance, • les plans d'installation chantier,		
	Établir le dossier d'exécution des ouvrages, à destination des différents intervenants.	Le dossier d'exécution comporte : les plans spécifiques et plans d'ensemble, Le carnet de détails des points singuliers, Les plans d'interfaces, avec les détails utiles, Les nomenclatures, La liste des approvisionnements en cas de fabrication dans l'entreprise, des notices de montage		
	Préparer les pièces nécessaires au Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE).	La liste exhaustive des pièces constituant le dossier est établie.		

C3 - Préparer et organiser

C3-1. Quantifier les besoins et les ressources						
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés			
En phase de chiffrage :	Répertorier et lister les ouvrages	Les ouvrages sont identifiés et	S12 – S13			
le dossier de concept architec- tural ;	à exécuter.	décomposés en sous- ensembles et éléments.				
le DCE ;l'expression du besoin client.	Établir un quantitatif tous corps	La totalité des matériaux et des	S12 – S13			
En phase de marché obtenu:	•	composants nécessaires à la réalisation est répertoriée.	S31 – S32 S33			
Le dossier d'exécution.		Les éléments sous-traités sont				
Le planning général du projet d'agencement.		répertoriés. Les moyens de transport et de				
Le répertoire des fournisseurs et sous-traitants		mise en œuvre sur chantier sont tous prévus et correspondent aux besoins.				
Les moyens techniques et humains de l'entreprise		Les matériels, outillages et les				
Fiches techniques des produits.		moyens dédiés à la prévention des risques sont cohérents.				
Les données numériques du projet (plateforme BIM).		Les besoins en main d'œuvre sont bien évalués.				
Logiciels spécifiques de chiffrage, ressources numériques mises à disposition des fournisseurs.		Le quantitatif est optimisé par familles.				
Le PPSPS.						

C3-2. Estimer et déterminer	C3-2. Estimer et déterminer les coûts						
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés				
En phase de chiffrage : Le dossier de concept architectural, Les données du projet (DCE, PGC, CCTP, CCAG, DPGF).	Estimer les coûts d'études techniques, et de suivi de chantier.	Les temps, les moyens humains et logistiques sont listés et quanti- fiés. Les coûts sont établis	S13 S31 - S32 S33 - S35 S41				
L'expression du besoin client Les données et informations normatives, réglementaires et techniques ; quantitatif, bases de données fournisseurs. Les bases de données de prix et de coûts de l'entreprise.	Déterminer les nomenclatures des déboursés secs nécessaires aux phases de fabrication et de pose des ouvrages d'agencement : • déboursé matière ; • déboursé main d'œuvre ; • déboursé des moyens.	Les nomenclatures des débour- sés sont établies.	S33 S41				
Un logiciel de chiffrage	Répertorier les entreprises sous- traitantes et fournisseurs. Établir le dossier de consultation des sous-traitants Consulter les entreprises sous- traitantes et les fournisseurs.	La liste des entreprises sous- traitantes et des fournisseurs à consulter est établie. Les tâches sous-traitées sont listées. Le dossier de consultation des entreprises sous-traitantes est établi. Les dossiers de demandes de prix auprès des fournisseurs sont établis. Les demandes sont diffusées, suivies, les relances effectuées. Les offres sont collectées.	S13 S31 – S32 S33 – S35 S41				
	Analyser, contrôler et établir un comparatif des offres des entreprises sous-traitantes et des fournisseurs.	Une étude comparative des offres est établie. Les critères de choix et la méthodologie de comparaison seront définis et validés.	S13 S31 – S32 S33 – S34				
	Proposer et argumenter le choix des offres retenues à l'issue de la consultation.	Les offres les plus pertinentes sont identifiées. Les minutes sont réalisées et le devis quantitatif-estimatif (DQE) est rédigé pour le client.	S13 S31 – S32 S33 – S34 S51 – S52 S54				
En phase d'exécution : Le devis définitif et les avenants de l'affaire. Le dossier d'exécution. Le planning du projet.	Vérifier les déboursés et proposer des actions correctives.	Les déboursés sont mis à jour Les bons de commande sont rédigés.	S33 – S34				

C3-3. Organiser la cotraitan	ce et la sous-traitance		
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés
La liste des entreprises sous- traitantes et/ou cotraitantes les fournisseurs retenus à l'issue de la phase de consultation.	Élaborer les demandes d'acceptation des sous-traitants.	Les dossiers de demande d'acceptation des sous-traitants sont rédigés.	S31 – S32 S33 – S34 S35
Le dossier des plans d'exécution. Les données et informations normatives, réglementaires et techniques applicables au projet. Le calendrier de l'opération.	Collecter les données auprès des entreprises sous-traitantes.	Le dossier administratif est complété (attestations d'assurance, certification de qualification, capacité juridique). Les PPSPS des sous-traitants sont collectés.	S13 S31 – S32 S33 – S34 S41 – S42 S53
Les nomenclatures des tâches sous-traitées. Les plannings prévisionnels (des approvisionnements, de la production et des phases de pose sur chantier). Le plan particulier pour la sécurité et la protection de la santé (PPSPS) de l'entreprise.	Élaborer le cahier des charges et/ou les plans techniques spécifiques pour les corps d'état intervenant en sous-traitance.	Le cahier des charges est défini. Les plans spécifiques pour chaque entreprise sous-traitante sont établis à partir des plans d'exécution des ouvrages. Les données (y compris numériques) sont transmises et permettent d'établir le processus de fabrication et/ou de mise en œuvre sur chantier.	S12 S24 – S25 S26 S31 – S32 S41 S51
	Établir le dossier des instructions permettant l'intervention sur ouvrage.	Le plan particulier pour la sécurité et la protection de la santé (PPSPS) est communiqué au sous-traitant. Le planning des interventions sur chantier est communiqué. La notice des instructions particulières pour la mise en œuvre des ouvrages est rédigée et communiquée.	S24 - S25 S26 S32 - S34 S35 S41 - S42 S54
Les données numériques du projet (plateforme BIM).	Contrôler la mise à jour du dossier collaboratif (BIM).	La mise à jour est validée. Les actions correctives sont engagées.	S25 – S26 S34

C3-4. Planifier les activités et l'utilisation des ressources							
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés				
Le planning général de l'affaire. Le calendrier et les objectifs de délai du client. Le descriptif des travaux ou le CCTP. La nomenclature des tâches. Les différents quantitatifs. Les données et informations réglementaires applicables au projet. Les données et informations sur les délais d'approvisionnement des fournisseurs et sous-traitants du projet. Les contraintes liées aux impératifs du maître d'ouvrage. Les bases de données de temps, de fabrication et de mise en œuvre. Les contraintes techniques et réglementaires d'exécution des ouvrages. Les données liées aux taux de charge de l'entreprise. Le plan de prévention fourni par le client. Un logiciel de planification.	Exploiter les données issues du planning général de l'affaire. Élaborer les plannings opérationnels du projet (planning d'étude, approvisionnement, fabrication, mise en œuvre sur chantier). Planifier les ressources nécessaires.	Les jalons principaux nécessaires à l'établissement du planning prévisionnel de réalisation du chantier sont identifiés. Les plannings opérationnels sont établis. Les plannings sont en adéquation avec le calendrier du client. Le calendrier des interventions des ressources est établi.	S31 - S32 S35 S41 - S42 S51 S31 - S32 S35 S41 - S42 S52 - S54				
Les contraintes nouvelles ou modifications des données initiales.	Actualiser les plannings.	Les mises à jour des plannings prennent en compte les nouvelles contraintes.	S34				

C3-5. Préparer la réalisation			
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés
Le dossier des plans d'exécution Les données numériques du projet (plateforme BIM). Les échantillons validés par le maître d'œuvre. La liste des entreprises sous- traitantes et les fournisseurs re- tenus à l'issue de la phase de consultation. Les bons de commande. Les plannings. Les capacités de production et	Élaborer le dossier d'informations nécessaire à la fabrication et à la mise en œuvre sur chantier.	Le dossier d'informations nécessaire à la fabrication (dossier technique, les approvisionnements, les nomenclatures, le conditionnement, le planning, la fiche de contrôle, la maquette numérique) est établi. Les échantillons validés par le maître d'œuvre sont transmis. Le dossier d'informations nécessaire à la mise en œuvre sur chantier (dossier technique, logistique) est établi.	S31 - S32 S35 S41 - S42 S51 - S53 S54
les moyens logistiques de l'entreprise. Le PPSPS.	Assurer le suivi des commandes et des livrables.	L'outil de suivi des commandes et des livrables est renseigné. Les fournitures sont conformes à la commande et sont disponibles pour la réalisation.	S34 S41 – S42

C4 – Réaliser

C4-1. Assurer le suivi économique du chantier									
Données	Compétences détaillées	indicateurs de performance	Savoirs associés						
Le budget prévisionnel des travaux.	Suivre le budget prévisionnel pour chaque prestation (lots).	L'outil de suivi budgétaire est renseigné.	S31 - S32 S33 -S34						
Les devis détaillés et les factures des sous-traitants ou fournisseurs. Les feuilles de relevé d'heures. Le marché accepté par le client et les avenants. Les conditions de paiement. L'outil de suivi budgétaire de l'entreprise.		Le suivi dynamique des coûts est réalisé et un comparatif est établi. Les dépenses pour chaque prestation sont définies. Les conditions de déclenchement des factures intermédiaires sont vérifiées.	S41 –S42 S51 –S53 S54						
Les procès-verbaux de réunions de chantier et de réception les relevés de compte prorata.	Réaliser le bilan des dépenses. Renseigner la base de données de l'entreprise.	Un document de synthèse regroupant l'ensemble des dépenses est rédigé. Une analyse comparative entre le prévisionnel et le réalisé est établie. La base de données entreprise est complétée en fonction des informations collectées sur l'affaire traitée.	S33 S62 – S63						

C4-2. Piloter l'action d'une équipe							
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés				
Le dossier technique de l'affaire Les données techniques du	Appliquer et faire appliquer les modes opératoires.	Les procédures sont appréhendées. Les procédures sont respectées par les membres de l'équipe.	S35 S42				
chantier et son environnement (Notice d'Organisation de Chantier - NOC).		Les travaux sont contrôlés et sont conformes aux prescriptions. Les différents référentiels (plans,	S52 – S53 S54				
Les données numériques du projet (plateforme BIM)	Matérialiser le référentiel de l'ouvrage.	axes, niveaux, nus,) définis dans le plan d'implantation du projet sont matérialisés et validés.					
Les informations sur la conduite du chantier : normes, décrets, codes, textes administratifs, Le plan d'assurance qualité.		Les informations concernant les différents référentiels sont communiquées aux corps d'état concernés.					
Le répertoire des intervenants et des interlocuteurs du dossier. Les modes opératoires de	Suivre l'avancement des travaux.	L'avancement des travaux est constaté. Les écarts entre le réalisé et le					
l'entreprise.		prévisionnel sont mesurés et analysés.					
Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (P.P.S.P.S.) mis à jour.		Les données du dossier BIM sont renseignées.					
Le référentiel du label ou de la certification de l'entreprise et du		Les solutions de remédiation sont formalisées, transmises, connues et acceptées de tous.					
chantier. Le planning du chantier.	Adapter les moyens à l'évolution du chantier (humains, matériels).	Les moyens supplémentaires sont prévus en temps utile. Les décisions sont prises en					
Les moyens humains définis ou	Réceptionner les travaux des	accord avec la hiérarchie. Les visites sont planifiées et	_				
disponibles.	sous-traitants.	organisées avec les référents des entreprises sous-traitantes.					
Les ressources matérielles de l'entreprise.		Les éléments de non qualité identifiés sont signalés et consignés dans un compte rendu					
Les contrats des sous-traitants.	Assurer la gestion des déchets.	validé par les deux parties. L'évaluation des quantités par					
		types de déchets (inertes, non inerte, dangereux,) est réaliste. Le stockage est organisé en quantité et en qualité.					
		Le tri des déchets et la traçabilité de l'évacuation des déchets sont respectés.					
		Les coûts de gestion des déchets sont minimisés. La valorisation des déchets est					
	Assurer la gestion des chantiers à faibles nuisances	optimisée. Les risques de pollution des milieux naturels sont éliminés.					
		L'utilisation des produits dangereux est minimisée et maîtrisée.					
		Les nuisances sonores, visuelles, atmosphériques et olfactives sont minimisées.					
		Les perturbations du trafic routier et piétonnier sont limitées.					

C4-3 Prévenir les risques er	santé et sécurité		
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés
En phase de chiffrage : Le dossier de consultation des entreprises (DCE) ou expression du besoin client. En phase d'étude :	Analyser les situations de travail en appliquant une méthodologie d'analyse exhaustive des risques.	Les dangers et potentiels événements déclencheurs propres aux situations de travail sont tous identifiés. Les dommages sont rationnellement estimés. Les risques sont tous analysés et	S35 S41 – S42 S52 – S53 S54
Le dossier marché. Le Document Unique d'Évaluation des Risques (D.U.E.R).		permettent le cas échéant la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques (D.U.E.R.)	
Le Plan Général de Coordination de la Sécurité et de protection de la Santé. La réglementation propre à la santé et sécurité au travail (textes et recommandations). Les moyens humains et matériels de l'entreprise.	Concevoir des solutions sûres en appliquant les principes généraux de prévention (P.G.P.).	Les ouvrages et les modes opératoires prévus permettent de combattre les risques à la source. Les mesures de prévention définies prennent en compte la hiérarchie des principes généraux de prévention à savoir : • suppression du risque ; • réduction du risque ; • mise en œuvre de protections collectives ; • utilisation d'équipements de protection individuelle ; • transmission des consignes aux	
		opérateurs. Les mesures de prévention définies sont viables et acceptées par les intervenants.	
	Analyser l'impact économique de la mise en œuvre d'une mesure de prévention.	Les coûts liés à la mise en œuvre des mesures de prévention sont évalués. L'impact positif et négatif de la mesure sur la performance de l'entreprise est pris en compte.	
	Prendre en compte les risques liés à la co-activité.	Les risques importés sont évalués. Le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé est établi et prend en compte le Plan Général de Coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé (P.G.C.S.P.S.).	
	Appliquer et faire appliquer les mesures de prévention en phase de réalisation.	Les instructions sont transmises aux intervenants. Les opérations de mise en œuvre sont réalisées conformément aux modes opératoires prévus. Le P.P.S.P.S. est respecté. Les protections collectives sont mises en œuvre et respectées. Les équipements de protection Individuelle sont portés. Les situations dangereuses imprévues sont signalées et traitées.	
	Analyser les situations d'interventions ultérieures sur l'ouvrage.	Les procédures de maintenance de l'ouvrage garantissent la sécurité des intervenants. Elles sont consignées dans le Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O.).	

C5 – Contrôler

C5. Etablir et mettre en œuvre un protocole de contrôle						
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés			
Le DCE, le dossier architectural, le dossier d'exécution des	Identifier les contraintes règlementaires et normatives	Les contraintes normatives et règlementaires spécifiques au	S11 –S12 S13			
ouvrages, les plannings, les normes et règlementations, le référentiel qualité de l'entreprise,	afférentes au projet d'agencement.	projet sont identifiées.	S22 –S23			
le plan d'assurance qualité	Définir, à partir des procédures existantes, les points de contrôle. spécifiques à chacune des étapes du projet.	Les procédures de contrôle sont adaptées aux spécificités et aux contraintes du projet.	S34			
	Choisir le type de contrôle. Définir les étapes des procédures de contrôle et les moyens associés. Réaliser les mesures de contrôle. Élaborer le document de synthèse.	Le type de contrôle (qualitatif et/ou quantitatif) mis en œuvre est justifié. Les procédures de contrôle permettent de vérifier les points de conformité spécifiés. La synthèse garantit l'exploitabilité et la traçabilité des résultats obtenus.				
	Définir des actions (préventives ou correctives) pour garantir la qualité.	La solution proposée est adaptée à la situation et à l'entreprise (durable, amortissable, simple et bien perçue).				

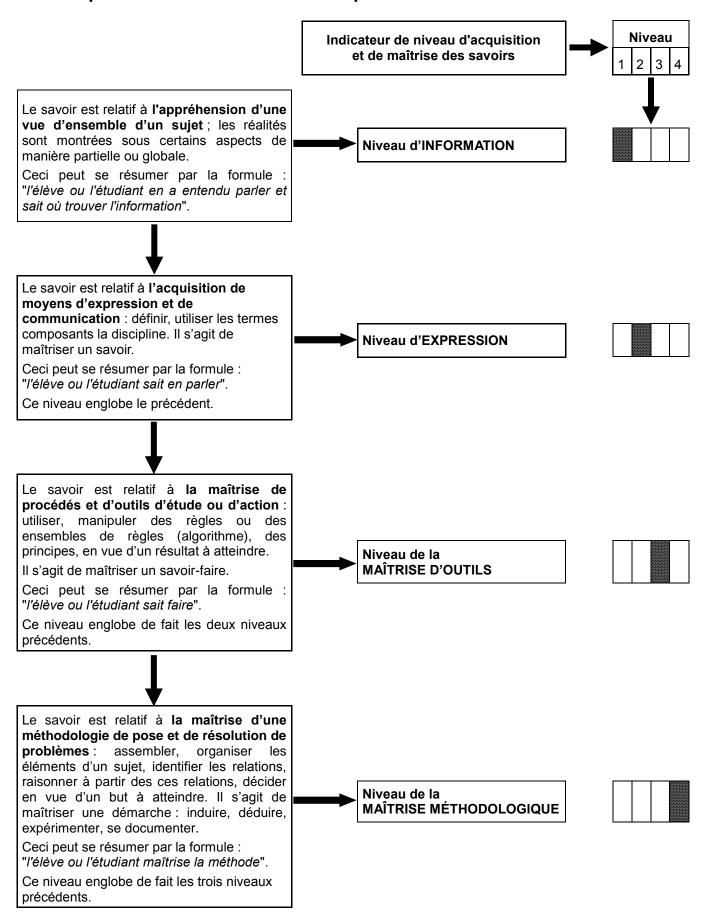
C6 - Communiquer

C6-1. Rédiger un document professionnel de communication							
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs associés				
La présence ou pas du dossier de consultation des entreprises (DCE).	Choisir un mode de communication écrit adapté.	Les moyens de communication retenus sont pertinents par rapport à la situation, et sont maitrisés.	S12 - S13 S52 - S53 S54				
L'expression du besoin client. Le dossier concept de l'architecte (plans, croquis, charte graphique). Le dossier des plans d'exécution. Les archives. Le plan général de coordination (PGC), le plan d'installation de chantier (PIC) et le dossier des ouvrages exécutés (DOE). Les ressources documentaires (bases de données règlementaires, catalogues, fiches techniques,).	Rédiger un rapport argumenté (proposition, diagnostic), factuel (rapport de visite, rapport d'incident, compte rendu).	L'ensemble des éléments est transcrit, de façon synthétique, dans un document communicable. Les informations sont concises, lisibles et exprimées dans une syntaxe et une orthographe correctes. Les arguments sont clairement justifiés au regard des données techniques, économiques ou juridiques. Le contenu du rapport définit de façon exhaustive et impartiale les informations utiles dans le contexte du rapport.					
Les conditions générales de l'entreprise. Les pièces écrites et graphiques du dossier de marché. Les informations techniques et financières. Le métré et le rapport de visite, le cas échéant. La remise de prix des fournisseurs et sous-traitants.	Rédiger un document contractuel (une demande de prix, une commande, un contrat de soustraitance).	Les consultations auprès des fournisseurs et des sous-traitants sont clairement exprimées, les contraintes sont spécifiées de manière univoque et les pièces écrites et graphiques jointes sont pertinentes.					

Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance	Savoirs	
Les moyens techniques de communication (vidéo,	Identifier les informations utiles à transmettre.	Les informations nécessaires à la présentation sont pertinentes.	associés S51 –S52 S53	
informatique).		La description est compréhensible.	S62 –S63	
L'objet de l'intervention.	Choisir le moyen de	Les moyens de communication	S71	
La situation dans l'avancement du projet.	communication adapté.	utilisés sont adaptés (support, forme).		
Le dossier technique support de l'intervention.		Les outils de description sont correctement utilisés.		
Les interlocuteurs (internes ou externes à l'entreprise).	Développer un argumentaire.	L'exposé est clair et concis. La démarche présentée est structurée et cohérente.		
	S'exprimer avec un vocabulaire adapté.	Le vocabulaire technique utilisé est pertinent et adapté au public visé.		
	Dialoguer, négocier et se coordonner avec les intervenants	Les interventions sont annoncées aux intervenants identifiés.		
	internes et externes du projet.	Les échanges permettent de recueillir des informations pertinentes.		
		Les interlocuteurs et leurs rôles sont parfaitement identifiés.		
		Les informations essentielles sont transmises à bon escient.		
	Organiser, planifier et conduire une réunion.	L'ordre du jour est établi et respecté.		
		Les participants sont identifiés. L'argumentaire employé est pertinent.		
		Une prise de notes est établie et transmise à la hiérarchie.		
	Expliciter des consignes	L'interlocuteur reformule la consigne de manière pertinente.		
		Les consignes sont formalisées par écrit, connues et acceptées de tous.		
		Les consignes sont respectées.		

3 - Savoirs associés

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



S1. Le cadre général d'un projet d'agencement

S11 – Les différentes étapes du projet							
Savoirs, connaissances (concepts, notions, méthodes)	ta:	Niveau taxonomique 1 2 3 4		taxonomique			Limites de connaissances
S11-1. Identification des différentes étapes du projet en phase d'études					Exemple des différentes phases d'un projet : - la programmation et faisabilité ; - le relevé de l'état des lieux, étude du volume architectural (existant et/ou projeté) ; - l'études préliminaires et esquisses ; - l'études d'avant-projet ; - la définition d'une enveloppe budgétaire ou d'un devis estimatif prévisionnel ; - les demandes administratives ; - le dossier de consultation des entreprises (DCE), rédaction d'un mémoire technique; - la passation des marchés ; - le dossier d'exécution des ouvrages, dossier de sous-traitance ; - l'établissement des dossiers techniques ; - la passation des commandes fournisseurs.		
S11-2. Identification des différentes étapes du projet en phase de réalisation					 La programmation de la phase travaux, l'élaboration des plannings; le suivi et contrôle des fabrications; l'organisation de la logistique du chantier; la déclaration d'ouverture de chantier; le suivi du déroulement de la phase travaux; la réception des ouvrages, levée des réserves; la déclaration d'achèvement des travaux; la mise en service des ouvrages; la rédaction du dossier des ouvrages exécutés; la rédaction du dossier d'intervention ultérieure sur ouvrages; la notice d'organisation de chantier (NOC) et le plan d'installation de chantier (PIC). 		

S12 – Les pièces constitutives du dossier d'un projet																																																							
Savoirs, connaissances (concepts, notions, méthodes)	tax	Niveau taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		taxonomique		ue 4	Limites de connaissances
 \$12-1. Les pièces constitutives du dossier technique : l'identification des pièces constitutives ; les caractéristiques et fonctions des pièces. 			3	4	 L'études de programmation et faisabilité; le dossier de l'état des lieux; l'études préliminaires et esquisses; l'études d'avant-projet; le dossier de consultation des entreprises (DCE); le dossier d'exécution des ouvrages; le dossiers techniques; les plannings; le dossier des ouvrages exécutés (DOE). 																																																		
 S12-2. Les pièces constitutives du dossier administratif : l'identification des pièces constitutives ; les caractéristiques et fonctions des pièces. 					 Le dossiers des demandes administratives; les devis, pièces de passation des marchés; le dossier de prévention des risques santé et sécurité au travail; le procès-verbaux de réunions techniques de coordination et les réunions de chantier; le dossier de déclaration pour la garantie des différentes assurances; le procès-verbal de réception de chantier; la mise à disposition des lieux et la demande administrative d'ouverture pour exploitation; le décompte définitif; le dossier des litiges; les courriers et communications. 																																																		

S13 – Environnement administratif, réglemen		nta	aire et normatif de la construction		
Savoirs, connaissances	4	Niveau taxonomique Limites de connaiss			1
(concepts, notions, méthodes)	1a	2	71119 3	ue 4	Limites de connaissances
 \$13-1. Le domaine de la construction : le cadre juridique de la construction ; l'influence des cadres réglementaires et économiques sur la construction ; les métiers du secteur du bâtiment. 					L'approche synoptique du contexte administratif, économique et juridique de la construction. L'approche générale du code de la construction et de l'habitat.
 S13-2. Les intervenants du cadre bâti : Les autorités de tutelle de la construction (état, collectivités territoriales, communauté Européenne); les donneurs d'ordre (maîtrise d'ouvrage privée ou publique, maîtrise d'ouvrage déléguée, assistance à maitrise d'ouvrage); les concepteurs et partenaires associés (architecte, designer, maîtrise d'œuvre, bureaux d'études techniques spécialisés, métreurs et économistes, contrôleurs techniques, coordonnateurs); les entreprises associées à un marché (entreprises concessionnaires de réseaux, cotraitants, sous-traitants, groupements d'entreprises). 					L'identification des différents acteurs de l'acte de construire, leur fonction et leurs obligations. Le rôle et responsabilités des différents intervenants dans le déroulement d'une affaire. Le rôle des différents intervenants et leurs obligations sur un chantier et les relations (contractuelles ou non) entre les intervenants.
 S13-3. Les différents types de marchés : les marchés publics, marchés privés, les marchés simples, les marchés fractionnés; les marchés d'études, de travaux, de services ; les marchés particuliers (ex : conception réalisation); les règles de passation des marchés. 					La connaissance synthétique et opérationnelle des différents types de marchés et du mode de passation. Les procédures usuelles du mode de passation des marchés.
 S13-4. Obligations et responsabilités de l'entreprise : les obligations (de résultat et de conseil) des acteurs de l'acte de construire ; les responsabilités de l'entreprise ; les garanties de parfait achèvement, bon fonctionnement, décennale ; les assurances obligatoires et complémentaires ; lois sur la sous-traitance des marchés. 					Les principaux enjeux des responsabilités des acteurs et entreprises d'un projet d'agencement. Les notions de responsabilité et les obligations de conseil et de résultats. Les différentes assurances de la construction : obligatoires et complémentaires (décennales, responsabilité civile, financières), leur application et leur validité.
 \$13-5. Cadre réglementaire d'un projet d'agencement : les réglementations auxquelles sont soumis les projets d'agencement (droit de la construction, réglementations d'urbanisme); la prise en compte des personnes en situation de handicap et les recommandations pour l'accessibilité; 					Le dossier de conformité lié aux différentes règlementations.

 la protection civile et la prévention des risques (protection incendie, accessibilité, locaux de type ERP (établissements recevant du public) immeubles de grande hauteur; les réglementations, documents techniques unifiés (DTU) recommandations et avis du CSTB, les règles de l'art; les normes et labels; les exigences réglementaires au regard des contraintes environnementales et des certifications du bâtiment et de l'entreprise. 			Le dossier de certification environnementale. Le dossier de demande de certifications (d'un projet ou de l'entreprise).
 S13-6. Les autorisations administratives : les permis de démolir, construire, autorisations de travaux; les différents dossiers pour l'instruction des demandes administratives ; les demandes d'autorisations de voirie, utilisation du domaine public, palissade, déclaration d'ouverture et clôture de chantier. 			Les réglementations administratives du droit de la construction. Les différentes autorisations et permis à obtenir, préalables à la construction et leurs domaines de validité. Les procédures administratives nécessaires à l'obtention d'une autorisation ou d'un permis. La constitution d'un dossier de demande d'autorisation administrative.
 \$13-7. Le droit du travail : le droit du travail des intervenants sur chantier ; les responsabilités des « donneurs d'ordres ». 			Le principes de base du droit du travail applicables aux phases de chantier.

S2. Conception d'agencement

S21 – Technologie des matéri	aux	c et	de	s o	uvrages
Savaira connaissance			eau		
Savoirs, connaissances (concepts, notions, méthodes)	tax 1	conc 2	miq 3	ue 4	Limites de connaissances
 S21-1. Caractérisation des matériaux et des produits utilisés en agencement : les bois et dérivés ; les métaux (en profilé ou en feuille) ; les roches (pierres, marbres, granits, ardoises, etc.) ; les céramiques et dérivés, terres cuites; les produits verriers; les résines de synthèses, les matériaux composites, les matières plastiques ; le plâtre, le staff et le stuc ; les textiles ; les cuirs naturels et synthétiques; les isolants ; les matériaux recyclés, écomatériaux ; les produits de finitions (peintures, enduits, vernis, huiles, lasures, etc.). 					Les produits usuels dans la profession : - les propriétés mécaniques et physiques (masse volumique, densité, durabilité, résistance) ; - la notion de coûts ; - les démarches méthodologiques de choix ; - les procédés de mise en œuvre ; - les techniques et contraintes de mise en œuvre et d'entretien ; - les pathologies des matériaux ; - les formats commerciaux ; - les choix d'un classement, d'une qualité, d'un label ou d'un traitement par rapport à la destination de mise en œuvre.
S21-2. Caractérisation des ouvrages d'agencement : • les structures porteuses ; • les châssis bois ou métal ; • les caissons en panneaux ; • les habillages, les revêtements ; • l'intégration d'équipements. S21-3. Caractérisation des assemblages : • la nature des liaisons ; • la nature des matériaux ; • les contraintes (mécaniques, esthétiques, durabilité,).					Les caractéristiques technologiques : - les domaines d'utilisation ; - les performances structurelles ; - la composition ; - les points clefs de la conception ; - les gammes, sections, formats, trame ; - les panoramas des possibilités ; - les performances comparatives ; - les coûts comparatifs ; - les évolutions technologiques et innovations ; - les particularités environnementales ; - les techniques de réalisation et particularités de mise en œuvre et de montage.
 S21-4. Caractérisation des ouvrages du second œuvre : les devantures de magasins, enseignes ; les menuiseries extérieures ; les menuiseries intérieures ; les escaliers ; le mobilier d'agencement ; les isolations, cloisons, 					Les critères de choix. Les techniques de conception et de mise en œuvre.

doublages, plafonds; • les revêtements de sols; • les revêtements muraux, habillages.		
S21-5. Équipements techniques intégrés : • les réseaux (fluides, énergie et information) ; • Le chauffage, la climatisation et réfrigération ; • Le traitement d'air ; • les sanitaires ; • l'électricité, l'éclairage, la sonorisation ; • la sécurité (incendie, intrusion) ; • la domotique ; • les ascenseurs et montecharges.		Les caractéristiques technologiques des équipements : - les domaines d'utilisation ; - les principes de fonctionnement ; - les conditions d'adaptation à un projet ; - les interfaces avec le projet d'agencement ; - les influences des choix sur le projet.

S22 – Caractérisation du bâti existant											
Savoire connaissances			eau								
Savoirs, connaissances (concepts, notions, méthodes)	tax 1	conc 2	onomique		Limites de connaissances						
S22-1. Les typologies de bâtis : les éléments historiques (existant récent, bâti ancien, neuf); les éléments géographiques (ZAC, centre commercial extérieur et couvert, centre-	1	2	3	4	Document présentant les principales contraintes géométriques du projet (par exemple : cotes extérieures, cotes intérieures, cotes d'altimétrie) ainsi que d'autres contraintes techniques (état et nature des parois, des réseaux, etc.)						
ville,); • les éléments constructifs structurels poteaux poutres (métalliques, bois, béton); • les voiles, refends, éléments de maçonnerie; • les éléments de second œuvre.					Les éléments constitutifs d'un bâtiment. Les différents principes constructifs actuels et passés.						
 S22-2. Les fonctions du bâti : l'habitat collectif et individuel ; les différents ERP (commerciaux, administratifs,); les bâtiments industriels. 					Le classement des différents bâtiments et repérage des locaux selon leur fonction.						
 S22-3. Technologie de construction du bâtiment : les techniques de mise en œuvre des différents types de bâti ; l'intégration de composants en TCE :VRD, électricité (courant faibles et courants forts), eau, gaz, circuit de chauffage, climatisation, éléments de reprise de charges. 					Le mode opératoire à suivre La prise en compte des spécificités techniques des autres corps d'états. Les informations à donner aux autres corps d'états. Les précautions à prendre lors de la mise en œuvre de l'agencement.						
 S22-4. Les pathologies du bâtiment : les principales pathologies (structurelle et de second œuvre); les types de pathologies : physique, chimique, mécaniques, thermiques, organiques; les procédés de traitement curatifs et préventifs. 					Le(s) constat(s) et cause(s) des pathologies, incidences sur l'ouvrage existant et sur l'agencement prévu. L'exploitation de rapports d'expertises type AQC ou autres.						
s22-5. Les outils et moyens de diagnostic les moyens de mesures et de détections : • humidité (hygrométrie et hygroscopie) ; • température ; • pression ; • bruit, radiations ; • éclairement ; • matériaux ou organismes cachés (métaux, termites,).					Le synoptique des différents moyens de mesures et de détection pour établir un diagnostic.						

S23 – Performances du bâtiment	1			
Savoirs, connaissances (concepts, notions, méthodes)	tax 1	Nive conc 2	ue 4	Limites de connaissances
 S23-1. Approche environnementale : les enjeux environnementaux ; les dispositifs architecturaux et techniques ; les matériaux innovants et recyclables ; les cycles de vie ; les labels. 				Les notions de développement durable en démarche d'éco-construction : - le choix de matériaux et des techniques de mise en œuvre ; - les logiciels d'analyse de cycle de vie ; - les référentiels associés aux labels.
 S23-2. Confort et performance thermique : les notions de confort et définition de la performance ; les exigences réglementaires ; les échanges thermiques ; les propriétés thermiques des matériaux et complexes isolants ; la performance énergétique de l'enveloppe d'un bâtiment ; l'étanchéité à l'air ; les techniques de mise en œuvre de solutions. 				Les objectifs de la réglementation thermique. Les comparatifs techniques et économiques des différents matériaux d'isolation La résistance thermique. Les outils logiciels de simulation. L'influence des ponts thermiques. Les dispositifs techniques de protection solaire. Les solutions de ventilation naturelle et mécanique.
 S23-3. Traitement de l'air : les principes du traitement de l'air ; les principes physiques associés ; les principes et technologie des équipements. 				La règlementation sur le traitement de l'air et les solutions usuelles mises en œuvre. La caractérisation du milieu (température, pression, hygrométrie, vitesse).
 S23-4. Confort acoustique : les notions de confort acoustique et caractérisation des bruits ; les exigences réglementaires ; les principes de l'isolation et de la correction acoustique ; les techniques de mise en œuvre de solutions. 				Les matériaux, composants et solutions technologiques permettant de respecter les exigences acoustiques du local traité. Les logiciels de simulation. L'exploitation de mesures acoustiques.
 \$23-5. Confort visuel : la notion de confort visuel ; les exigences réglementaires ; les solutions technologiques. 				Les différentes technologies d'éclairage artificiel ou naturel. Les logiciels de simulation. Le bilan énergétique. Les mesures du niveau d'éclairement.

S24 – Étude mécanique des structures et des ouvrages										
Savoirs, connaissances	tav		eau mig		Limites de connaissances					
(concepts, notions, méthodes)	1	2	3	4	Limites de connaissances					
 S24-1. Modélisation des liaisons : la représentation normalisée des liaisons ; les degrés de liberté associés à une liaison. 					Représentation suivant la norme NFEN 23952. Schématisation cinématique.					
 S24-2. Modélisation des actions mécaniques d'un système : l'isolement d'un système ; les actions mécaniques agissant sur le système ; la modélisation du système. 					Nature des actions mécaniques : de contact et à distance. Les torseurs associés à une action mécanique (action mécanique extérieure et action mécanique transmissible par une liaison parfaite). La schématisation du système en 2D et 3D.					
 S24-3 Statique : le principe fondamental de la statique ; la résolution d'un problème isostatique ; la résolution d'un problème hyperstatique. 					L'énoncé du principe. La réciprocité des actions mutuelles. La méthode de résolution analytique et graphique. La limite au basculement, frottement-glissement, hyperstatique degré1 par le principe de superposition.					
S24-4 Résistance des matériaux : Hypothèses de la résistance de matériaux : I'hypothèse sur la nature du modèle ; I'hypothèse sur les matériaux ; I'hypothèse de Navier Bernoulli et de Barré de Saint Venant. Les contraintes et lois de comportement. Les sollicitations simples : les contraintes et sollicitation simples ; les sollicitations composées ; les concentrations de contraintes.					La nature des modèles de structures : les poutres ; les poteaux ; les treillis ; les structures sur poteaux. Les torseurs des efforts de cohésion dans une section droite d'une poutre. Les vecteurs de contraintes, contrainte normale et tangentielle. La loi de Hooke (essais de traction). La traction, compression, cisaillement-arrachement, flexion (simple et pure). La flexion déviée, flexion torsion, flexion traction ou compression. La mise en évidence du phénomène de concentration de contraintes.					
 S24-5. Sollicitations des liaisons et assemblages : la modélisation de l'assemblage ; les performances des assemblages courants ; l'analyse des modes de défaillances d'un assemblage. 					Les efforts à reprendre par l'assemblage. Les solutions techniques d'assemblage. Les limites d'utilisation d'un assemblage.					
 S24-6. Simulation numérique d'un comportement mécanique : la technique d'utilisation d'un logiciel ; les données d'entrées et de sorties ; le chargement et combinaisons ; l'interprétation et l'analyse des 					L'utilisation d'un logiciel de résistance des matériaux.					

résultats.			
S24-7. Essais mécaniques normalisés et validation de solutions techniques.			Les essais de traction, de flexion, d'arrachement- cisaillement. L'exploitation et l'interprétation des résultats.

S25 – Méthodologie de conception										
Savoirs, connaissances (concepts, notions, méthodes)	tax	Niv conc 2	eau miq 3		Limites de connaissances					
S25-1. Méthodologie d'analyse des données émanant du cahier des charges du projet.					L'identification des normes et règlementation à prendre en compte. La prise en compte des impacts sur le projet : - les contraintes dimensionnelles et techniques ; - les autres acteurs du projet ; - la manutention et le stockage ; - le niveau de préfabrication ; - la sous-traitance ou la cotraitance.					
 \$25-2. les outils de la conception préliminaire : la représentation des solutions envisagées ; les techniques d'analyse et de choix (critères objectifs). 					Les schémas et croquis des solutions envisagées. La méthodologie de choix des solutions retenues. La carte heuristique.					
S25-3 Dimensionnement des ouvrages.					La décomposition en sous-ensembles. La cotation d'ensemble. Les limites dimensionnelles de la prestation pour chaque corps d'état.					
 \$25-4: Spécification de fonctionnement: la cotation fonctionnelle; la cotation et le tolérancement normalisés. 					Le jeu fonctionnel. Les chaines de cotes. Les défauts géométriques. Les conditions fonctionnelles des assemblages et des mobilités. Les composants intégrés (équipements techniques, quincaillerie,). Les normes. Les spécifications dimensionnelles et géométriques.					
S25-5. Élaboration des dessins d'ensemble et de détails.					Création et/ou modification d'un modèle numérique 3D : - la conception d'un modèle numérique, à partir d'un modeleur ; - l'exploitation des bases de données logicielles ; - l'approche du paramétrage logiciel ; - la préparation des dossiers de mise en œuvre destinés à chaque corps d'état : plans d'implantation général comprenant les référentiels, plans spécifiques, nomenclatures, quantitatif; - Les conventions et normes de représentation.					

S26 – Validation d'un concep	S26 – Validation d'un concept ou d'un prototype											
Savoirs, connaissances	Niveau taxonomique			Limites de connaissances								
(concepts, notions, méthodes)	1	2	3	4								
S26-1. Méthode de prototypage.					L'identification des solutions à prototyper et des performances attendues. Les procédés de prototypage. Les modèles de rendu 3D réalistes ou physiques. La réalisation d'une partie d'ouvrage à l'échelle réelle.							
 S26-2. Validation du concept : les outils d'aide à la décision ; l'enquête utilisateurs ; le travail collaboratif ; l'analyse de Cycle de Vie ; la synthèse et hiérarchisation des fonctions et contraintes. 					L'établissement d'un protocole de validation analytique (validation d'un cahier des charges) ou synoptique. (validation par l'usage). Les retours d'expériences.							

S3. Préparation et organisation de la réalisation

S31 – La gestion de la réalisation du projet										
Savoirs, connaissances (concepts, notions, méthodes)	ta:	Niv xond		ue 4	Limites de connaissances					
S31-1. Les phases préparatoires de lancement des fabrications :					La constitution du dossier technique de fabrication et de pose des ouvrages.					
 ordres de service, documents de marché; les données du dossier de plans d'exécution; les nomenclatures par familles, les ré- 					L'établissement des nomenclatures par familles, des bons de commandes matières et matériels.					
pertoires des tâches ;les commandes matériaux, les bons de commande, l'organisation des circuits					La logistique et les contrôles des approvisionnements.					
 commerciaux ; la gestion et la logistique des approvisionnements, le contrôle de conformité des approvisionnements ; 					La constitution d'un répertoire des moyens nécessaires, des moyens disponibles et évaluation de leur performance attendue.					
 la constitution du dossier technique des fabrications; 					Les outils de gestion, de suivi et de contrôle des fabrications et commandes.					
 les moyens de production de l'entreprise d'agencement et des prin- cipaux sous-traitants; 					La connaissance du dossier administratif, contractuel et financier de gestion des sous-					
 les bons de fabrications, les fiches sui- veuses et de contrôle. 					traitants.					
 S31-2. L'organisation et le suivi de l'intervention des sous-traitants : les données du dossier de plans d'exécution des ouvrages en sous-traitance ; le suivi des fabrications et des livraisons des sous-traitants ; 					La constitution d'un dossier technique permettant d'organiser le lancement, le suivi et le contrôle des fabrications, la livraison et la pose sur chantier.					
 le contrôle de conformité des livrables en sous-traitance. 										
 S31-3. La préparation de la réalisation chantier : le dossier technique d'intervention sur chantier ; l'évaluation des moyens nécessaires, organisation de la logistique, vérifications préalables et contrôles avant interventions ; l'organisation des équipes de pose ; les réunions de coordination technique, notice d'organisation de chantier (NOC), plan d'installation de chantier (PIC), visites préalables ; les notices de pose, instructions particulières de chantier. 					Les enjeux des réunions de coordination techniques interentreprises (présentation du dossier technique, définition des limites de prestations des lots, validation du planning prévisionnel des interventions, rappel des procédures et des obligations, rédaction d'un procès-verbal de réunion). La notice d'organisation de chantier (NOC) et d'un plan d'installation de chantier (PIC). Les enjeux des visites préalables de chantier. Les moyens humains nécessaires et définition des phases de pose en adéquation avec le planning général de chantier. L'organisation et la logistique de l'intervention des équipes de pose. La rédaction des notices de pose et communication des informations auprès des équipes.					

 S31-4. La préparation de clôture de chantier : les OPR (Opérations Préalables à la Réception), la reconnaissance des ouvrages exécutés ; la réception de chantier et la rédaction du procès-verbal de réception assorti de réserves ou sans réserves ; la garantie de parfait achèvement ; les retenues de garantie, la levée des retenues ; l'organisation des interventions pour la levée des réserves ; la demande administrative d'ouverture pour exploitation (auprès des services de sécurité et autorités de tutelle) pour les établissements de type ERP (Etablissements Recevant du Public) ; le décompte définitif. S31-5. Les obligations contractuelles après réception : 			Les opérations préalables à la réception des ouvrages. Les procédures administratives de clôture de chantier. Les procédures de réception des ouvrages. La méthodologie d'organisation des interventions pour la levée des réserves. La préparation du décompte définitif. Les garanties et leur application. La rédaction d'une déclaration d'achèvement des travaux. Les opérations de maintenance réglementaire ou préventive en relation avec le DIUO
 la constitution du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE). la constitution du Dossier d'Intervention Ultérieure sur Ouvrages (DIUO); l'organisation du service après-vente, la gestion de la maintenance ultérieure, maintenance préventive et corrective; la réception de levée des retenues de garantie. 			(systématique, conditionnelle et prévisionnelle). L'organisation d'intervention dans le cadre du service après-vente. Les enjeux de la réception de levée des retenues de garantie.
 S31-6. Le dossier de gestion des litiges : l'identification des manquements et situation de contentieux et litiges ; les dispositions réglementaires pour prévenir les litiges ; l'élaboration d'un dossier de réclamations. 			Les enjeux de la survenance d'un litige (responsabilités juridiques et financières). Les dispositions usuelles à retenir pour prévenir la survenance d'un litige. La compréhension des mécanismes d'application des pénalités contractuelles. La compréhension des enjeux du traitement des cas de litiges.

S32 – La planification de projet				
Savoirs, connaissances (concepts, notions, méthodes)	ta:	Nive xond 2	ue 4	Limites de connaissances
 S32-1. Les plannings du projet : les différents plannings nécessaires pour la gestion d'un projet ; les contraintes pour l'élaboration d'un planning prévisionnel ; le calendrier prévisionnel client et le délai contractuel ; les plannings prévisionnels et contractuels, la réglementation spécifique aux délais d'exécution ; le coordinateur OPC (organisation, pilotage, coordination) ; la méthodologie d'élaboration d'un planning ; le calcul et l'estimation de la durée des interventions ; les outils de simulation et d'optimisation, les indicateurs de performance ; la valeur contractuelle du planning. 				Les différents plannings pour la gestion des différentes phases de réalisation du projet d'agencement. La détermination des délais d'exécution contractuels. L'outil de planification de type « Gantt ». L'élaboration de répertoire des tâches, et des ressources. L'ordonnancement des tâches, la détermination et vérification des antériorités, l'interdépendance des tâches et la validation des jalons, chemin critique. Les critères de performance d'une planification. Les logiciels d'aide à la planification. La diffusion du planning et contrôle des approbations.
 S32-2. L'exploitation des plannings du projet : le pointage et le suivi d'un planning, les correctifs et le contrôle de la performance ; l'interruption, l'ajournement de phase de travaux. 				Les méthodes de suivi du planning. L'actualisation d'un planning pour prendre en compte des demandes spécifiques et / ou des aléas.

S33 – Étude des coûts					
Savoirs, connaissances	tax	Nive		ше	Limites de connaissances
(concepts, notions, méthodes)	1	2	3	4	Lillites de Colliaissances
S33-1. Étude du dossier technique : Les techniques d'analyse du cahier des clauses administratives générales (CCAG) et du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ou du descriptif des ouvrages ; la décomposition des ouvrages en ensembles, sous-ensembles et en ou-					La qualification, la quantification, le regroupement des ouvrages conformes au DQE (devis quantitatif estimatif) ou DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire). L'identification des travaux de chaque corps d'état. Le choix des modes de réalisation et de décomposition des ouvrages en étapes de
vrages élémentaires, établissement des nomenclatures par familles ; • l'affectation des ouvrages par corps d'état sous-traitants ;					réalisation (production, sous-traitance, chantier). Les interactions avec la planification, charge de travail et adéquation aux moyens de l'entreprise.
la qualification des ouvrages ;la quantification des ouvrages.					- enalognos.
 \$33-2. Étude des coûts : le déboursé matière ; le déboursé heures ; les déboursés des moyens et logistique ; les coûts des déboursés secs ; 					La consultation des fournisseurs. Les coefficients de pertes. Le calcul / estimation des temps de fabrication et pose.
 les frais de chantier; le synoptique de la composition d'un prix; les bases de prix de l'entreprise ou de la profession, prix en régie; la rédaction du DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire), du BPU (Bordereau de Prix Unitaire) ou du DQE (Devis Quantitatif Estimatif). 					Les coûts de déplacements ; frais d'encadrement, pénalités, assurance spécifiques, compte prorata
 S33-3. Consultation des sous- traitants pour demande de chiffrage : l'identification des ouvrages à sous-traiter ; les critères d'évaluation d'une entreprise sous-traitante : capacité technique ; la démarche de recherche de sous-traitants, liste des entreprises à consulter, accords préalables ; les dossiers technique et administratif de demande de prix à un sous-traitant ; le document de suivi de la consultation. 					La vérification de la qualification des entreprises. La proposition d'une liste de sous-traitants.
 S33-4. Devis Quantitatif Estimatif (DQE): la définition des termes; la fixation des prix (forfaitaire, unitaire); la variation des prix (fermes, actualisables, révisables). 					La définition d'un prix, d'un coût, des frais d'opérations, des frais généraux ; du DQE. Les notions de base des modes de fixation des prix (forfaitaire, unitaire). et des variations des prix (fermes, actualisables, révisables).
S33-5. Étude de prix – Offre de prix client : • les données du marché ;			54		La variation des données du marché (prix, quantité, délais, aléas). Les notions de marge de négociation, variables

 la décomposition d'un prix de vente client ; l'acte d'engagement. 			d'ajustement aux prix du marché, recherche de bénéfices.
 \$33-6. Suivi du budget et des dépenses—Acomptes – Facturation – Révision – Actualisation des prix : les méthodes de suivi ; les avenants, les ordres de service sur travaux supplémentaires ; la préparation et la validation des états récapitulatifs pour facturation, établissement du décompte définitif de chantier ; le suivi des dépenses. 			L'état d'avancement des travaux, validation des situations, rédaction des états d'avancement, pénalités de retard, prime d'avance. Les procédures de révision, de réactualisation et de modifications des coûts, projet de décompte. Le pointage des états. Le relevé d'informations et la mesure d'écart entre le budget prévisionnel et opérationnel. L'exploitation d'un logiciel dédié.

S34 – Contrôle de l'étude et de la ré	du	projet			
Savoirs, connaissances	tax	Niv xonc	eau miq	ue	Limites de connaissances
(concepts, notions, méthodes)	1	2	3	4	
 S34-1. L'organisation et la démarche qualité de l'entreprise : la définition de la qualité ; les enjeux et les bénéfices attendus d'une politique qualité dans l'entreprise ; la démarche et les enjeux d'une demande de certification de l'entreprise ; le processus de mise en œuvre d'une démarche qualité (outils d'analyse de la qualité utilisés dans le secteur du bâtiment); le Plan d'Assurance Qualité (PAQ). S34-2. Suivi de l'exigence de qualité de l'entreprise : le suivi, l'évaluation et la performance de la démarche qualité (outils du suivi de la qualité et d'aide à la décision) pour les projets d'agencement ; les outils de suivi de conformité et de qualité en phase de fabrication, de contrôle des livrables et de la phase chantier ; les outils de suivi de qualité des interventions en service après-vente et suivi 	1	2	3	4	Les notions et concepts de qualité. Les outils de gestion de la qualité dans le bâtiment. Les qualifications et certifications des entreprises du bâtiment. L'exploitation d'un plan qualité d'une entreprise du secteur. Les informations et animation des équipes autour de la notion de qualité. Les outils d'évaluation de la qualité en entreprise d'agencement. Les conséquences de la non-qualité : impact financier, impact sur le planning, impact contractuel et commercial.
et évaluation de la pérennité des ouvrages (y compris en phase éventuelle de déconstruction), les effets de la non-qualité.					
 S34-3. Les contrôles de conformité : les types de contrôles ; les moyens de contrôles ; les protocoles de contrôle et ses modalités d'application. 					Les documents de référence (norme, DTU, avis techniques, règles de l'art) La définition de stratégies de contrôle. Les contrôles quantitatifs, qualitatifs, contractuels. La définition des modes opératoires du contrôle. Les conséquences et coût de la nonconformité, impact sur le bilan de l'affaire et de l'entreprise.
 S34-4. Actions correctives : les procédures et actions correctives à mener pour palier une non-conformité; la méthodologie de suivi et d'évaluation des actions correctives; la collecte et évaluation des retours d'expérience. 					La démarche de résolution de problème. La résolution des problèmes de non-qualité par l'utilisation des outils mis en place dans l'entreprise (le travail de groupe, les méthodes d'analyse, le suivi des actions correctives).

S35 – Prévention des risques santé	ité	au travail			
Savoirs, connaissances	ta	Niv			Limites de connaissances
(concepts, notions, méthodes)	1	2	3	ue 4	Limites de connaissances
S35-1. Les enjeux de la prévention : les enjeux humains ; les enjeux commerciaux ; les enjeux économiques ; les enjeux juridiques.					Les principales causes d'accident et de maladie professionnelle. Les statistiques accidents du travail et maladies professionnelles du BTP.
 S35-2. Les principes réglementaires : le sens et raison d'être de la réglementation ; les notions de responsabilité (obligation de résultat, niveaux de responsabilité, moyens et délégation) ; les fondements réglementaires de la prévention. 					Des exemples d'articles applicables aux métiers de l'agencement. Des notions de responsabilité civile et pénale Les champs d'application de la délégation de pouvoir (articles L4121-1, L4121-2 et L4121-3 du Code du travail).
 S35-3. Les acteurs et partenaires de la prévention : les partenaires institutionnels de la prévention ; la coordination SPS : mission C.S.P.S ; le Plan Général de Coordination (PGC) ; le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) ; les acteurs de la prévention dans l'entreprise. 					Les acteurs, leurs missions et leurs moyens d'action CARSAT, - DIRRECTE, - OPPBTP Le rôle et les missions du Coordonnateur SPS et l'articulation entre le PGC/PPSPS. Le rôle et les responsabilités du chef d'entreprise. Le rôle et les missions du CHSCT.
 S35-4. L'analyse des situations de travail : Le vocabulaire employé : danger, situation dangereuse, évènement dangereux, risque, dommage ; Les processus d'apparition du dommage (en référence à la norme) ; L'analyse des situations de travail. 					La connaissance de la norme NF EN 12100-1. L'application de méthodes simples d'analyse des situations de travail (5M, QQOQCP).
 S35-5. Les principes de l'évaluation des risques : la criticité d'un risque ; les priorités d'action ; le Document Unique d'Évaluation des Risques (D.U.E.R.) et plan d'actions associé ; le plan de prévention. 					L'évaluation d'une fréquence ou d'une durée d'exposition, d'une probabilité, d'une gravité. élaboration et utilisation d'un document unique d'évaluation des risques. La prévention des risques importés dans les locaux occupés ou en activité.
 S35-6. La conception des mesures de prévention et critères de choix : l'application des Principes Généraux de Prévention ; la prévention et performance économique de l'entreprise ; la prévention intrinsèque (organisation et planification de la prévention) ; la protection collective et protections 					Les exemples de mesures de prévention applicables à l'agencement. L'étude économique des coûts et gains associés à la mise en place d'une mesure de prévention. Les mesures de prévention organisationnelle, technique et humaine.

			,
individuelles ;			
 typologie des mesures de prévention. 			
 S35-7. Les risques spécifiques aux chantiers d'agencement : la prévention des risques liés à l'activité physique et à l'ergonomie du poste de travail : risques immédiats ; risques à effets différés. la prévention des risques liés au travail en hauteur : matériels d'accès aux postes de travail. l'utilisation de l'outillage électroportatif ; la prévention du risque électrique ; la prévention du risque chimique (COV, amiante, métaux lourds, poussières). 			Ex : Chute de plain-pied, lombalgies Ex : Troubles musculo-squelettiques La typologie des matériels et domaines d'utilisation. Les coupures, la surdité, les maladies professionnelles dues aux poussières, les « T.M.S ». dus aux vibrations, les risques d'électrisation/électrocution Les risques de l'utilisation de l'outillage électroportatif et de l'outillage spécifique de chantier (risques mécaniques, risques à effets différés, risque électrique). Les risques des travaux non-électriques à proximité des réseaux et des travaux d'ordres électriques. Les niveaux d'habilitations en fonction des tâches. L'obligation de formation, les modes opératoires et les mesures de prévention applicables aux risques de type CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique).

S4. Réalisation du chantier

S41 – Opérations préalables au chantier								
Savoirs, connaissances	tev		eau		Limites de connaissances			
(concepts, notions, méthodes)	1	2	3	4				
S41-1. La réception des supports :					Les moyens, matériels et leurs utilisations.			
 les outils associés et leurs principes d'utilisation et d'interprétation (niveau laser, télémètre,); les normes relatives à la réception des supports; la réglementation liée aux supports. 					Les règles de l'art, DTU, technique de relevés.			
 S41-2. L'installation de chantier : les clôtures, les accès, la signalétique, les réseaux (électricité, eau, téléphonie), protections et installations des bennes, palissades, gestion environnementale (traitement et tri des déchets des polluants); la règlementation liée à l'installation de chantier. 					L'installation de chantiers de taille moyenne et de complexité limitée.			
 S41-3. La préparation de l'organisation du transport, du stockage, et du montage : les demandes d'autorisations et d'installations de chantier ; le transport des ouvrages ; la protection temporaire des ouvrages ; le calendrier des livraisons. 					Les demandes d'autorisations. Le phasage des livraisons sur chantier.			
 S41-4. La gestion de l'environnement de chantier : la prévention des nuisances ; la gestion des énergies et des fluides ; la sécurisation des lieux ; la gestion des espaces. 					Les règles usuelles et procédures de gestion de l'environnement de chantier, de la prévention des nuisances et des pollutions, des certifications de maitrise des déchets et énergies. Les installations provisoires, accès, stockage			
 S41-5. L'analyse des besoins logistique de mise en œuvre sur chantier : le nombre, les types et les caractéristiques des engins de levage et de manutention ; le dimensionnement et le choix des matériels pour le travail en hauteur ; les zones de stockage ; les matériels électroportatifs disponibles. 					Les différents types de matériels. La règlementation en vigueur.			

S42 – Opérations de mise en œu	vre	haı	ntier		
Savoirs, connaissances (concepts, notions, méthodes)		Nive ono	eau miq 3	ue 4	Limites de connaissances
S42-1. L'implantation du référentiel.	•		3	4	La mise en œuvre des outils de positionnement. Conservation du référentiel.
 S42-2. L'implantation des ouvrages sur site : les matériels d'implantation (télémètre, décamètre, niveau et mire, théodolite), principes d'utilisation et d'interprétation; les méthodes d'implantation par triangulation, par rayonnement; le principe de traçage d'angles; les différents tracés nécessaires au positionnement des ouvrages (axes, point, trait de niveau). 					Les techniques d'implantation et de tracé, L'exécution d'implantation de chantier de complexité limitée
 S42-3. La mise en œuvre des ouvrages: les techniques de fixation; les techniques de mise en œuvre; les outils de fixations; les matériels de manutention (typologie, performances, installation, condition d'utilisation); les outils de réglages et de contrôle d'aplomb, de pente, de niveau; le respect de l'ordre de montage; les protections temporaires en cours de chantier; la réglementation liée à la mise en œuvre des ouvrages; le contrôle. 					Les méthodologies de montage et de pose des ouvrages. L'utilisation des fixations en fonctions des supports. L'utilisation de matériels de réglages. L'utilisation des outillages manuels et électroportatifs nécessaire à la mise en œuvre des ouvrages. Les matériels de manutention. L'utilisation de matériels de contrôle.
 S42-4. La gestion des équipes : l'adéquation entre la répartition prévisionnelle et le réel ; la proposition d'actions correctives. 					Les différentes qualifications et leur champ de compétences.

S5. La communication des inform	nat	ion	ech	niques	
Savoirs, connaissances (concepts, notions, méthodes)	ta:	Niv xono	eau omio 3		Limites de connaissances
 S51. La communication écrite : les interlocuteurs du projet, leur responsabilité et leur niveau d'information respectif; la recherche et la mise en forme des informations à transmettre; la circulation des flux d'information et de communication; l'adaptation des supports de communication aux informations à transmettre; les outils de bureautique et de transmission numérique; La consultation de fournisseurs, sous-traitants; la rédaction d'un rapport technique. 			3		La connaissance des différents modes de transmissions des informations au sein de l'entreprise. La rédaction d'une note de synthèse, de calcul mettant en œuvre les outils de bureautiques courants. Les documents permettant la consultation des fournisseurs, la demande de sous-traitance.
 S52. La communication orale : l'analyse d'une situation de communication orale ; les relations avec les différents intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, sous-traitants, fournisseurs) ; la construction d'un dialogue argumenté ; les techniques de présentation orale ; le vocabulaire technique, y compris en anglais. 					Les acteurs de l'acte de construire. Le vocabulaire technique usuel du métier.
 \$53. L'animation de réunion : la préparation d'une réunion ; la technique d'animation de réunion de groupe ; la formalisation des échanges ; l'élaboration d'un compte-rendu. 					Les principes de conduite et d'animation de réunion, la mise en œuvre des outils de formalisation des échanges (carte mentale). La structuration d'un compte-rendu.
 S54. Management du travail d'équipe sur chantier : l'expression orale d'une consigne ; la communication des missions de l'équipe et de chaque membre ; la gestion des relations entre les acteurs du projet ; la mesure de l'écart entre l'attendu et le réalisé. 					La mise en œuvre effective des consignes transmises aux interlocuteurs. Les outils de suivi (critères, indicateurs, tableau de bord).

S6. Veille technologique, gestio	n e	t ca	apit	alis	sation des informations
Savoirs, connaissances	tax	Niv xonc		ue	Limites de connaissances
(concepts, notions, méthodes)	1	2	3	4	
S61. La veille technologique : • le rôle d'une norme et principe d'élaboration (DTU, agrément technique); • les sources d'information techniques; • propriété industrielle, brevets; • labels, RGE, RAGE; • matériaux, composants, produits, les modes constructifs; • évolutions des marchés, des tendances	1	2	3	4	La différence entre norme et règlement. Les techniques de collecte, de classement et d'évaluation de l'information.
 S62. La capitalisation et mise à disposition de l'information : les types de support ; les méthodes de classement et d'archivage ; la sécurisation de l'information ; l'adaptation des informations à une base de données ; les modalités de diffusion de l'information. 					Les informations concernent : • les acteurs du projet ; • les temps : étude, fabrication, chantier; • les coûts : fournisseurs, sous-traitants; • les documents techniques entreprise et sous-traitants; • les techniques particulières mises en œuvre; • les services associés (SAV). Les procédures, modes opératoires, les bibliothèques de plans et les méthodologies intègrent l'expérience du projet réalisé.
 S63. L'exploitation des informations : les outils et méthodologie de recherche d'informations ; l'identification des informations clés ; les techniques d'analyse et de structuration de l'information ; la fiabilité des informations ; les outils de conception collaborative et maquette numérique BIM. 					L'exploitation des bases de données. La mise en œuvre d'outils numériques de recherche L'utilisation de solutions logicielles collaboratives de gestion de données. La collaboration basée sur la maquette numérique avec un échange à double sens entre architecte, bureaux d'études et entreprises, qui peut commencer progressivement avec un ou deux collaborateurs, et, au fur et à mesure des projets et de maturité de chacun, associer d'autres intervenants. L'utilisation d'une maquette numérique et à son partage via un réseau aux différents acteurs qui peuvent s'y connecter à tout moment pour l'alimenter et permettre l'exploitation des différents logiciels métiers (structure, définition ouvrages, thermique,).

S7. Culture design et architecturale

Savoirs, connaissances	+-		/eau		Limites de connaissances
(concepts, notions, méthodes)	เล 1	2	omio 3	que 4	
 S71-1. Les rudiments du projet architectural : la définition du projet d'architecture ou de design d'espace ; les connaissances élémentaires des concepts, les démarches et les méthodes de création et de conception de l'espace ; la typologie et les caractéristiques formelles, fonctionnelles, sémantiques de l'espace. 					Les notions fondamentales : • le contexte culturel, historique, social, économique et réglementaire du projet; • le site et l'environnement architectural; • les besoins des usagers et le programme; • les fonctions et les usages; • le parti-pris architectural. Les différentes phases du projet : • l'investigation et l'expérimentation; • les recherches, les choix et la validation d'hypothèses; • la conception, la mise au point et le développement; • la communication. Les secteurs d'activités : l'espace urbain, domestique, industriel, commercial, culturel, muséographique, patrimonial. Le rôle et les incidences de la lumière et des choix matières dans la définition et la perception de l'espace.
 S71-2. L'architecture et l'agencement : les études de cas concrets visant à mettre en évidence les corrélations existantes entre le projet architectural (penser l'espace) et les solutions techniques constructives et d'agencement (construire et agencer l'espace); les études de solutions d'agencement à partir des données d'un contexte et d'un programme simple. 					L'identification et analyse des diverses contraintes or projet et du parti pris architectural. Le repérage des incidences formelles, esthétiques et fonctionnelles du projet et identification de principes de causalité, de dépendance, de subordinations, liées au choix d'un principe constructif. Les recherches d'hypothèses ou de solutions d'agencement, innovantes et adaptées aux données d'un projet architectural.
 S71-3. La communication et techniques de représentation : les croquis d'intention, schémas ; la représentation perspective (cavalière, axonométrique, conique) ; la maquette de principe ; les rendus de matières, textures et effets de lumière sur la maquette numérique (modeleur volumique). 					La traduction graphique des solutions proposées.

S72 – Références culturelles et hi	Niveau				Limites de connaissances
(concepts, notions, méthodes)		taxonomique			Limites de comiaissances
(,	1	2	3	4	
 S72-1. Les repères fondamentaux : les principaux courants et mouvements artistiques ; les productions majeures d'architecture, d'architecture intérieure et de design. 					La chronologie et repères temporels. L'identification du contexte historique, socioculturel économique et technique. Le repérage des influences, ruptures et continuités
 S72-2. L'architecture intérieure et l'agencement architectural : les évolutions culturelles et historiques dans l'habitat et les espaces collectifs ; les évolutions technologiques et techniques des productions et leurs incidences formelles, esthétiques et économiques. 					
 S72-3. L'architecture et design d'espace contemporains : les études de cas concrets visant à comprendre et analyser les enjeux contemporains de l'agencement des espaces publics et privés, pérennes et éphémères. 					

S8. Culture générale et expression

L'enseignement du français dans les sections de techniciens supérieurs se réfère aux dispositions de l'arrêté du 16 novembre 2006 (BOEN n° 47 du 21 décembre 2006) fixant les objectifs, les contenus de l'enseignement et le référentiel de capacités du domaine de la culture générale et expression pour le brevet de technicien supérieur.

S9. Langue vivante étrangère 1

L'enseignement des langues vivantes dans les sections de techniciens supérieurs se réfère aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008 (BOESR n° 32 du 28 août 2008) fixant les objectifs, les contenus de l'enseignement et le référentiel de capacités du domaine des langues vivantes pour le brevet de technicien supérieur.

S10. Mathématiques

L'enseignement des mathématiques dans les sections de techniciens supérieur Étude et Réalisation d'Agencement se réfère aux dispositions figurant aux annexes I et II de l'arrêté du 4 juin 2013 fixant les objectifs, les contenus de l'enseignement et le référentiel des capacités du domaine des mathématiques pour les brevets de technicien supérieur.

Les dispositions de cet arrêté sont précisées pour ce BTS de la façon suivante :

I – Lignes directrices

Objectifs spécifiques à la section

L'étude de phénomènes continus issus des sciences physiques et de la technologie constitue un des objectifs essentiels de la formation des techniciens supérieurs en Étude et Réalisation d'Agencement. Ils sont décrits mathématiquement par des fonctions obtenues, le plus souvent, comme solutions d'équations différentielles. Une vision géométrique des problèmes doit imprégner l'ensemble de l'enseignement, car les méthodes de la géométrie jouent un rôle capital en analyse et dans leurs domaines d'intervention : apports du langage géométrique et des modes de représentation.

Enfin une première approche des *modèles probabilistes* fournit des bases mathématiques utiles pour ses applications technologiques.

Organisation des contenus

C'est en fonction de ces objectifs que l'enseignement des mathématiques est conçu ; il peut s'organiser autour de quatre pôles :

- une étude des fonctions usuelles, c'est-à-dire exponentielles, puissances et logarithme dont la maîtrise est nécessaire à ce niveau :
- la résolution de problèmes géométriques rencontrés dans les divers enseignements, y compris en conception assistée par ordinateur ;
- une initiation au calcul des probabilités, centrée sur la description des lois fondamentales, permettant de saisir l'importance des phénomènes aléatoires dans les sciences et techniques industrielles ;
- une valorisation des aspects numériques et graphiques pour l'ensemble du programme, une initiation à quelques méthodes élémentaires de l'analyse numérique et l'utilisation à cet effet des moyens informatiques appropriés : calculatrice programmable à écran graphique, ordinateur muni d'un tableur, de logiciels de calcul formel, de géométrie ou d'application (modélisation, simulation,...).

Organisation des études

L'horaire est de 2 heures + 1 heure en première année et de 2 heures + 1 heure en seconde année.

II - Programme

Le programme de mathématiques est constitué des modules suivants :

Fonctions d'une variable réelle, à l'exception des paragraphes « Courbes paramétrées » et « Approximation locale d'une fonction ».

Calcul intégral, à l'exception du sous-paragraphe « Formule d'intégration par parties ».

Statistique descriptive.

Probabilités 1.

Calcul vectoriel.

Équations différentielles.

Statistique inférentielle.

Configurations géométriques.

Probabilités 2, à l'exception du paragraphe « Exemples de processus aléatoires ».

S11. Physique-chimie

✓ Préambule

L'enseignement de la physique-chimie en STS étude et réalisation d'agencement, s'appuie sur la formation scientifique acquise dans le second cycle. Il vise à renforcer la maîtrise de la démarche scientifique afin de donner à l'étudiant l'autonomie nécessaire pour réaliser les tâches professionnelles qui lui seront proposées dans son futur métier et agir en citoyen responsable. Cet enseignement vise l'acquisition ou le renforcement chez les futurs techniciens supérieurs des connaissances des modèles physiques et des capacités à les mobiliser dans le cadre de leur exercice professionnel. Il doit leur permettre de faire face aux évolutions technologiques qu'il rencontrera dans sa carrière et s'inscrire dans le cadre d'une formation tout au long de la vie.

Les compétences propres à la démarche scientifique doivent permettre à l'étudiant de prendre des décisions éclairées et d'agir de manière autonome et adaptée. Ces compétences nécessitent la maîtrise de capacités qui dépassent largement le cadre de l'activité scientifique :

- confronter ses représentations avec la réalité ;
- observer en faisant preuve de curiosité;
- mobiliser ses connaissances, rechercher, extraire et organiser l'information utile fournie par une situation, une expérience ou un document ;
- raisonner, démontrer, argumenter, exercer son esprit d'analyse.

Le programme de physique-chimie est organisé en deux parties :

- dans la première partie sont décrites les compétences que la pratique de la démarche expérimentale permet de développer. Ces compétences et les capacités associées seront exercées et mises en œuvre dans des situations variées tout au long des deux années en s'appuyant sur les domaines étudiés décrits dans la deuxième partie du programme. Leur acquisition doit donc faire l'objet d'une programmation et d'un suivi dans la durée;
- dans la deuxième partie sont décrites les connaissances et capacités qui sont organisées en deux colonnes : à la première colonne « notions et contenus » correspond une ou plusieurs « capacités exigibles » de la deuxième colonne. Celle-ci met ainsi en valeur les éléments clefs constituant le socle de connaissances et de capacités dont l'assimilation par tous les étudiants est requise.

Le programme indique les objectifs de formation à atteindre pour tous les étudiants. Il ne représente en aucun cas une progression imposée. Le professeur doit organiser son enseignement en respectant quatre grands principes directeurs :

- la mise en activité des élèves : l'acquisition des connaissances et des capacités sera d'autant plus efficace que les étudiants auront effectivement mis en œuvre ces capacités. La démarche expérimentale et l'approche documentaire permettent cette mise en activité. Le professeur peut mettre en œuvre d'autres activités allant dans le même sens ;
- la mise en contexte des connaissances et des capacités : le questionnement scientifique, prélude à la construction des notions et concepts, se déploiera à partir d'objets technologiques, de procédés simples ou complexes, relevant du domaine professionnel de la section. Pour dispenser son enseignement, le professeur s'appuie sur la pratique professionnelle;
- une adaptation aux besoins des étudiants: un certain nombre des capacités exigibles du programme relèvent des programmes de lycées et sont donc déjà maîtrisées par les étudiants. La progression doit donc tenir compte des acquis des étudiants;
- une nécessaire mise en cohérence des différents enseignements scientifiques et technologiques : la progression en physique-chimie doit être articulée avec celles mises en œuvre dans les enseignements de mathématiques et de sciences et techniques industrielles.

Le professeur peut être amené à présenter des notions en relation avec des projets d'étudiants ou avec leurs stages, notions qui ne figurent pas explicitement au programme. Ces situations sont l'occasion pour les étudiants de mobiliser les capacités visées par la formation dans un contexte nouveau et d'en conforter la maîtrise. Les connaissances complémentaires ainsi acquises ne sont pas exigibles pour l'examen.

✓ La démarche expérimentale

Les activités expérimentales mises en œuvre dans le cadre d'une démarche scientifique mobilisent les compétences qui figurent dans le tableau ci-dessous. Des capacités associées sont explicitées afin de préciser les contours de chaque compétence : elles ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent parfois relever de plusieurs compétences.

Les compétences doivent être acquises à l'issue de la formation en STS, le niveau d'exigence étant naturellement à mettre en perspective avec celui des autres composantes du programme de la filière concernée. Elles nécessitent d'être régulièrement mobilisées par les étudiants et sont évaluées en s'appuyant, par exemple, sur l'utilisation de grilles d'évaluation. Cela nécessite donc une programmation et un suivi dans la durée. L'ordre de présentation de celles-ci ne préjuge pas d'un ordre de mobilisation de ces compétences lors d'une séance ou d'une séquence.

Compétence	Capacités (liste non exhaustive)
	 Comprendre la problématique du travail à réaliser.
	 Adopter une attitude critique vis-à-vis de l'information.
S'approprier	■ Rechercher, extraire et organiser l'information en lien avec la
	problématique.
	 Connaître le vocabulaire, les symboles et les unités mises en œuvre.
	 Choisir un protocole/dispositif expérimental.
	 Représenter ou compléter un schéma de dispositif expérimental.
Analyser	 Formuler une hypothèse.
	 Proposer une stratégie pour répondre à la problématique.
	 Mobiliser des connaissances dans le domaine disciplinaire
	 Organiser le poste de travail
	 Régler le matériel/ le dispositif choisi ou mis à sa disposition
Réaliser	 Mettre en œuvre un protocole expérimental.
Realisei	 Effectuer des relevés expérimentaux
	 Manipuler avec assurance dans le respect des règles de sécurité.
	 Connaître le matériel, son fonctionnement et ses limites
	 Critiquer un résultat, un protocole ou une mesure.
	 Exploiter et interpréter des observations, des mesures.
Valider	 Valider ou infirmer une information, une hypothèse, une propriété, une
Validoi	loi.
	 Utiliser les symboles et unités adéquats.
	 Analyser des résultats de façon critique.
	 Rendre compte d'observations et des résultats des travaux réalisés.
Communiquer	 Présenter, formuler une conclusion.
	 Expliquer, représenter, argumenter, commenter.
Être autonome, faire preuve	 Élaborer une démarche et faire des choix.
d'initiative	 Organiser son travail.
	 Traiter les éventuels incidents rencontrés.

Concernant la compétence « **Communiquer** », la rédaction d'un compte-rendu écrit constitue un objectif de la formation. Les activités expérimentales sont aussi l'occasion de travailler l'expression orale lors d'un point de situation ou d'une synthèse finale. Le but est de poursuivre la préparation des étudiants de STS à la présentation des travaux et projets qu'ils auront à conduire et à exposer au cours de leur formation et, plus généralement, dans le cadre de leur métier. L'utilisation d'un cahier de laboratoire, au sens large du terme en incluant par exemple le numérique, peut constituer un outil efficace d'apprentissage.

Concernant la compétence « **Être autonome, faire preuve d'initiative** », elle est par nature transversale et participe à la définition du niveau de maîtrise des autres compétences. Le recours à des activités s'appuyant sur les questions ouvertes est particulièrement adapté pour former les élèves à l'autonomie et l'initiative.

✓ Erreurs et incertitudes

Pour pratiquer une démarche expérimentale autonome et raisonnée, les étudiants doivent posséder de solides connaissances et capacités dans le domaine des mesures et des incertitudes : celles-ci interviennent aussi bien en amont au moment de l'analyse du protocole, du choix des instruments de mesure..., qu'en aval lors de la validation et de l'analyse critique des résultats obtenus. Les notions explicitées ci-dessous sont celles abordées dans les programmes du cycle terminal des filières S, STI2D et STL du lycée.

Les capacités exigibles doivent être maîtrisées par le technicien supérieur en étude et réalisation d'agencement.

Erreurs et incertitudes	
Notions et contenus	Capacités exigibles
Erreurs et notions associées	Identifier les différentes sources d'erreurs (de limites à la précision) lors d'une mesure : variabilité du phénomène et de l'acte de mesure (facteurs liés à l'opérateur, aux instruments).
Incertitudes et notions associées	 Évaluer les incertitudes associées à chaque source d'erreurs. Comparer le poids des différentes sources d'erreurs. Évaluer l'incertitude de répétabilité à l'aide d'une formule d'évaluation fournie. Évaluer l'incertitude d'une mesure unique obtenue à l'aide d'un instrument de mesure. Évaluer, à l'aide d'une formule fournie, l'incertitude d'une mesure obtenue lors de la réalisation d'un protocole dans lequel interviennent plusieurs sources d'erreurs.
Expression et acceptabilité du résultat	 Maîtriser l'usage des chiffres significatifs et l'écriture scientifique. Associer l'incertitude à cette écriture. Exprimer le résultat d'une opération de mesure par une valeur issue éventuellement d'une moyenne, et une incertitude de mesure associée à un niveau de confiance. Évaluer la précision relative. Déterminer les mesures à conserver en fonction d'un critère donné. Commenter le résultat d'une opération de mesure en le comparant à une valeur de référence. Faire des propositions pour améliorer la démarche.

✓ Connaissances et capacités

Les capacités exigibles privilégiant une approche expérimentale sont écrites en italique.

Partie A: thermodynamique

A.1 Thermodynamique : fondamentaux		
Notions et contenus	Capacités exigibles	
Vocabulaire et définitions : système, état d'équilibre, variables d'état, divers types de transformations.	Identifier les grandeurs physiques caractérisant l'état d'un système.	
Énergie interne U d'un système. Premier principe de la	Établir un bilan d'énergie lors d'un transfert thermique ou d'un travail entre deux systèmes en phase condensée.	
thermodynamique.	Exploiter le premier principe de la thermodynamique dans des cas simples.	

A.2 Transferts thermiques	
Notions et contenus	Capacités exigibles
Modes de transferts thermiques.	Décrire qualitativement les trois modes de transferts thermiques (conduction, convection, rayonnement) en évoquant les causes microscopiques du transfert thermique.
	Identifier le sens d'un transfert thermique entre deux systèmes dans des cas concrets.
Calorimétrie.	Exploiter la relation entre la variation d'énergie interne d'un corps solide ou liquide et la variation de température associée.
	Citer l'unité de capacité thermique massique.
	Pratiquer une démarche expérimentale fondée sur une méthode calorimétrique.
Caractéristiques thermiques	Classer les matériaux selon leurs propriétés isolantes, les coefficients de

des matériaux.	conductivité thermique étant donnés.
	Pratiquer une démarche expérimentale visant à comparer les conductivités thermiques de quelques matériaux.
Flux thermique et résistance thermique. Énergie échangée	Définir le flux thermique, citer son unité.
par transfert thermique en régime permanent.	Évaluer le flux thermique à travers une paroi plane constituée d'un matériau homogène, la résistance thermique de la paroi étant donnée.
	Évaluer le flux thermique à travers une paroi constituée de différents matériaux en associant des résistances ou des conductances thermiques.
	Mettre en œuvre un protocole expérimental pour effectuer le bilan thermique d'une enceinte en régime permanent.
Convection.	Distinguer convection naturelle et forcée.
	Évaluer le flux thermique résultant d'un phénomène de convection au voisinage d'une paroi, la loi de Newton étant donnée.

A.3 Machines Thermiques	
Notions et contenus	Capacités exigibles
Application du premier principe au climatiseur et à la pompe à chaleur.	Décrire le principe de fonctionnement d'un climatiseur et d'une pompe à chaleur.
Coefficient de performance, efficacité.	Distinguer et exploiter l'efficacité et le coefficient de performance d'une pompe à chaleur et d'un climatiseur.

A.4 Changement d'état d'un corps pur		
Notions et contenus	Capacités exigibles	
L'équilibre des phases.	Décrire les changements d'état des corps purs à l'échelle macroscopique et à l'échelle microscopique.	
Pression de vapeur saturante.	Définir la pression de vapeur saturante.	
Point critique, point triple.	Exploiter les courbes d'équilibre entre les différents états d'un corps pur dans le diagramme (<i>P</i> , <i>T</i>) pour : - distinguer les différents domaines ; - distinguer les notions de vapeur sèche et de vapeur saturante.	
Diffusion de vapeur d'eau : - perméance et perméabilité à la vapeur d'eau d'un ma- tériau ; - coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau.	Choisir, dans un cas simple, l'épaisseur d'un matériau "freine vapeur" en fonction de son coefficient de résistance à la diffusion. Déterminer la densité de flux de vapeur d'eau à travers une paroi plane homogène.	

- production d'eau chaude sanitaire ;
- habitation bioclimatique, bâtiments basse consommation (BBC) et haute qualité environnementale (HQE) ;
- confort thermique et performance énergétique ;
- géothermie ;
- réglementations thermiques (RT2012 à RT 2020).
- chauffage par pompe à chaleur d'appoint ;
- puits canadien ;
- climatisation d'un local. Chaudière à condensation ;
- confort hygrothermique : ventilation mécanique contrôlée ;
- protection des parois de la condensation.

Partie B : Acoustique

B.1 Ondes mécaniques	
Notions et contenus	Capacités exigibles
Ondes mécaniques progressives.	Décrire une onde mécanique progressive à une dimension.
	Distinguer une onde longitudinale d'une onde transversale.
	Définir quelques grandeurs physiques associées à une onde mécanique progressive : célérité, amplitude.
	Définir quelques grandeurs physiques associées à une onde mécanique progressive périodique : célérité, amplitude, période, fréquence, longueur d'onde.
	Exploiter la relation entre la longueur d'onde, la fréquence et la célérité d'une onde mécanique progressive périodique.
	Pratiquer une démarche expérimentale pour mesurer les grandeurs physiques associées à une onde mécanique.

B.2 Ondes acoustiques	
Notions et contenus	Capacités exigibles
Propagation, grandeurs physiques associées	Décrire le phénomène de propagation d'une onde acoustique.
(pression acoustique, amplitude, fréquence, célérité).	Caractériser une onde acoustique par les grandeurs physiques associées : pression acoustique, amplitude de pression acoustique, fréquence, longueur d'onde, célérité.
	Citer l'ordre de grandeur de la célérité d'une onde acoustique dans quelques milieux : air, eau, matériaux exploités dans le domaine professionnel.
Son simple, son complexe. Bruit.	Mettre en œuvre un protocole expérimental d'analyse spectrale d'un son simple, d'un son complexe et d'un bruit.
Ondes sonores : aspects	Définir la puissance acoustique et l'intensité acoustique.
énergétiques.	Définir le niveau d'intensité acoustique et citer l'unité correspondante.
	Identifier, sur une échelle de niveaux d'intensités acoustiques, des sons caractéristiques (vie courante et domaine professionnel).
Niveaux de pression et d'intensité acoustiques.	Évaluer un niveau d'intensité acoustique résultant d'une superposition d'ondes incohérentes.
	Exploiter le découpage en bandes d'octaves et les niveaux pondérés pour calculer un niveau acoustique global.
Perception d'un son.	Identifier les paramètres qui influent la perception sensorielle d'un son.
	Expliquer l'intérêt de la mesure des niveaux en dBA.
Bruits normalisés.	Identifier, sur une échelle de niveaux d'intensités acoustiques les seuils d'audibilité et de douleur.
Protection acoustique : sensibilité dB et dBA, normes et équipement de protection	Exploiter les normes relatives aux nuisances sonores pour choisir une protection adaptée (vie courante et domaine professionnel).
individuel (EPI).	Mettre en œuvre un protocole expérimental utilisant un sonomètre.

Réflexion, transmission, absorption d'une onde acoustique.	Proposer et mettre en œuvre un protocole expérimental pour illustrer les phénomènes de réflexion, de transmission ou d'absorption d'une onde acoustique.
Coefficient d'absorption d'une paroi ou d'un local. Indice d'affaiblissement d'une	Pratiquer une démarche expérimentale pour évaluer le temps de réverbération d'une salle.
paroi composite. Propagation en espace clos,	Exploiter la relation de Sabine pour calculer un temps de réverbération.
réverbération.	Exploiter des données techniques pour déterminer l'intensité acoustique absorbée par une paroi ou un local.
	Calculer l'affaiblissement d'une paroi composite (association en série).
	Choisir un isolant acoustique, en tenant compte de sa durée de vie, de son retraitement éventuel et de son impact sur la santé.

- risques sismiques;
- vibration de machines ;
- résonance d'une paroi ; confort acoustique : isolation, qualité acoustique d'un local ; protection des personnes ; nuisances sonores sur un chantier.

Partie C: Optique énergétique, sources lumineuses, photométrie, colorimétrie, fibres optiques

Notions et contenus	Capacités exigibles
Rayonnement à spectre continu, à spectre discontinu.	Définir la lumière comme une onde électromagnétique.
•	Identifier sur une échelle de longueurs d'ondes les domaines de la
	lumière visible, infrarouge et ultraviolette.
Sources lumineuses.	Identifier, dans un dispositif, une source primaire monochromatique ou
	polychromatique et un objet diffusant (source secondaire).
	Distinguer les différents types de spectres d'émission.
	Proposer et mettre en œuvre un protocole expérimental pour visualiser le spectre de la lumière émise par une source lumineuse.
	Exploiter une notice technique de source lumineuse.
	Définir et exploiter le rendement énergétique d'une source lumineuse.
	Exploiter les caractéristiques d'une source d'éclairage artificiel : efficacité énergétique, classe d'efficacité énergétique ; température de couleur, indice de rendu des couleurs (IRC).
	Classer les lampes en fonction de leur principe de fonctionnement : incandescence, fluorescence ou électroluminescence.
	Mettre en œuvre un protocole expérimental utilisant un capteur de lumière pour mesurer un flux lumineux.
	Exploiter la dépendance entre la puissance rayonnée par un corps et sa température.
Rayonnement du corps noir idéal : loi de Stefan, loi de Wien.	Exploiter le lien entre la température d'un corps et la longueur d'onde pour laquelle l'émission de lumière est maximale.
	Argumenter un choix de source de lumière à partir de caractéristiques

	(température de couleur, indice de rendu des couleurs, durée de vie).
	Mettre en œuvre un protocole expérimental utilisant une caméra thermique.
Couleur des objets.	Expliquer les rôles de chacun des deux types de cellules photosensibles de l'œil.
	Décrire la perception des couleurs en fonction de leurs paramètres physiques : teinte, luminosité et saturation.
Synthèses additive et soustractive.	Expliquer la couleur d'un objet comme l'effet de l'interaction de la matière dont il est constitué avec la lumière incidente.
	Associer la synthèse soustractive aux primaires CMJ et à la quadrichromie.
	Mettre en œuvre un protocole expérimental visant à illustrer les principes des synthèses additive (le principe RVB) et soustractive des couleurs.
Fibres optiques : principe, ouverture numérique, atténuation.	Mettre en œuvre un protocole expérimental utilisant une fibre optique.

- confort visuel;
 choix de sources lumineuses pour l'éclairage d'un local selon sa fonction;
 caractéristiques énergétiques des sources d'éclairage;
 panneaux solaires;
 exposition, ensoleillement, orientation d'un bâtiment.

Partie D : Électricité

D.1 Conversion de l'énergie électrique									
Notions et contenus	Capacités exigibles								
Intensité, tension, puissance et énergie en électricité.	Proposer un protocole expérimental pour mesurer une tension électrique, une intensité électrique dans un circuit en régime continu, dans un circuit en régime alternatif très basse tension de sécurité (TBTS).								
	Mettre en œuvre un système d'acquisition de données pour obtenir une représentation temporelle de grandeurs électriques.								
	Décrire et caractériser l'effet Joule.								
	Évaluer par différents moyens (mesures et calculs) la puissance électrique et l'énergie électrique reçue par un récepteur. Établir un bilan énergétique.								
	Citer les effets physiologiques du courant électrique.								
	Citer les dispositifs de protection contre les risques du courant électrique.								
Transformateur.	Proposer un protocole expérimental pour mesurer, en utilisant différents appareils et en respectant les règles de sécurité, des grandeurs électriques monophasées et expliciter leurs caractéristiques.								
Transformateur.	Citer les fonctions possibles d'un transformateur.								
	Décrire la conversion de puissance réalisée par un transformateur en précisant les relations entre les grandeurs d'entrée et de sortie.								
	Mettre en œuvre un protocole expérimental visant à mesurer le								

Compatibilité	rapport de transformation.										
électromagnétique.	Exploiter des informations en lien avec la problématique de la compatibilité électromagnétique dans de domaine professionnel.										

- coffret de chantier ;
- sécurité électrique ;
- chauffage électrique : panneaux rayonnants ;
- panneaux photovoltaïques ;
- gainage des réseaux.

D.2 Traitement du signal – cap	teurs et chaîne de mesure
Notions et contenus	Capacités exigibles
Chaines de mesures.	Expliquer le rôle d'un capteur.
Capteurs passifs et actifs.	Identifier le capteur sur une chaîne de mesure.
	Identifier la nature des grandeurs d'entrée et de sortie d'un capteur.
	Expliquer le choix d'un capteur.
	Mettre en œuvre un protocole expérimental utilisant une chaîne de mesures simples en relation avec les applications métiers.
Caractéristique statique.	Proposer un protocole expérimental visant à relever la caractéristique statique d'un capteur et à déterminer sa sensibilité.
Conditionnement d'un capteur.	Mettre en œuvre un protocole expérimental pour déterminer la caractéristique statique d'un ensemble {capteur, conditionneur}, cet ensemble pouvant être intégré.

Applications métiers :

- détecteurs utilisés en domotique ;
- télémétrie ;
- protection solaire;
- confort thermique;
- alarme de protection ;
- utilisation d'un télémètre, d'un sonomètre, d'une caméra thermique ...

Partie E : Mécanique

Notions et contenus	Capacités exigibles
Actions mécaniques : force, moment d'une force, couple.	Identifier et caractériser les actions mécaniques s'exerçant sur un solide.
	Effectuer un bilan des actions mécaniques subies par un solide.
Statique des solides.	Appliquer les lois de la statique pour déterminer les caractéristiques d'une action.

Applications métiers :

- structures porteuses,
- fixation (mobilier, équipement, ouvrant,...) sur support
- équipement de levage et de manutention

Partie F: Chimie des matériaux

F.1 Les combustions	
Notions et contenus	Capacités exigibles
Combustions ; combustibles ; comburants.	Distinguer carburant et comburant.
Combustion complète et incomplète.	Écrire et exploiter les équations chimiques des réactions de combustion de quelques matériaux organiques dont les polymères.
	Citer les dangers liés aux combustions et les moyens de prévention et de protection.
Aspects énergétiques associés à la combustion ; ordres de	Estimer expérimentalement la valeur de l'énergie libérée lors d'une combustion.
grandeurs. Pouvoir calorifique d'un combustible.	Évaluer, à l'aide d'une formule fournie, l'énergie libérée lors d'une combustion à pression constante.
	Définir le pouvoir calorifique. Exploiter un tableau comparatif donnant les pouvoirs calorifiques de quelques combustibles.
Protection contre les risques des combustions.	Exploiter des informations sur les dangers liés aux combustions et les moyens de prévention et de protection.

Applications métiers :

- chauffage utilisant le bois comme combustible ;
- label "flamme verte";
- comparaison de différents types de combustibles et de différents moyens de chauffage ;
- combustion incomplète;
- étiquettes "Climat" lors d'un diagnostic de performance énergétique : "rejet de CO2 GES " (GES : gaz à effet de serre).

F.2 Matériaux organiques : poly	mères, colles et adhésifs												
Notions et contenus	Capacités exigibles												
Les polymères : généralités.	Exploiter des informations sur :												
	 les principaux matériaux polymères utilisés dans la vie quotidienne, 												
	leurs modes de production, leurs domaines d'applications ;												
	les avantages et inconvénients de l'utilisation de matériaux												
	polymères.												
Polymère, copolymère.	Identifier le motif et définir le degré de polymérisation.												
Classification des polymères.													
	Décrire les différents arrangements possibles d'une macromolécule :												
	linéaire (ramifiée, étoile, peigne), tridimensionnelle (réticulation).												
	Citer quelques exemples d'architecture possible pour un copolymère en												
	fonction de la répartition des motifs dans la macromolécule.												
	Diefermenten auf en Neuen der die erste erst												
	Distinguer les polymères thermoplastiques, les polymères												
	thermodurcissables et les élastomères.												
Structure des polymères :	Exploiter des informations pour :												
- état amorphe ;	relier quelques propriétés physiques et chimiques d'un matériau												
- état semi-cristallin.	polymère à sa structure microscopique ;												
	 identifier quelques paramètres influençant la température de transférieurs de la constitue de la												
We'll's a second discount of	transition vitreuse.												
Vieillissement d'un matériau	Citer quelques facteurs agissant sur la dégradation d'un matériau												
polymère.	polymère.												

Applications métiers :

- Constituants d'une colle ;
- Temps de prise ;
- Peintures et lasures ;
- Vernis ;
- Cellulose;
- Impact environnemental de la fabrication et de l'usage des polymères dans l'habitation ;
- Recyclage des déchets ;
- Utilisation d'un polymère comme isolant thermique ou acoustique.

4. Tableau de correspondance savoirs compétences

		,							,								
		C1-Analyse	r	С	2-Concevo	oir		C3-Pré	parer et or	ganiser		C	C4-Réalise	r	5-Contrôle	C6-Con	nmuniquer
	C1-1	C1-2	C1-3	C2-1	C2-2	C2-3	C3-1	C3-2	C3-3	C3-4	C3-5	C4-1	C4-2	C4-3	C5-1	C6-1	C6-2
	Formaliser		Assurer une	Rechercher	Choisir et	Définir le	Quantifier	Estimer et	Organiser la		Préparer la	Assurer le	Piloter	Prévenir les		Rédiger un	
	l'expression	contraintes	veille	des	valider des	projet	les besoins	déterminer	cotraitance	activités et	réalisation	suivi	l'action	risques	mettre en	document	avec les
	du besoin client		technique et réglementaire	principes de solutions	solutions techniques	d'agencem ent	et les ressources	les coûts	et la sous- traitance	l'utilisation des		économique du chantier	d'une équipe	santé et sécurité	œuvre un protocle de	profession- nel de	acteurs du
	Client			techniques	techniques	ent	ressources		tranance	ressources		du chantier	equipe	Securite	contrôle	communica-	projet y compris en
			des	tcomiques						1000001000					CONTROLE	tion	langue
			informations														étrangère
S1. Le cadre général d'un projet d'agencement							L										
S11 – Les différentes étapes du projet	X	Х		Х											X		
S12 – Les pièces constitutives du dossier d'un projet	X	X		X	Х	Х	Х		Х					Х	X	Х	
S13 – Environnement administratif, réglementaire et normatif de la co		X		X	X	X	X	Х	X					X	X	X	
S2. Conception d'agencement	1 ^																1
S21 – Technologie des matériaux et des ouvrages		Х		Х	Х	Х								X			
S22 – Caractérisation du bâti existant	Х	X		X	X	X								X	Х		
S23 – Performances du bâtiment	X	X		X	X	X									X		
S24 – Étude mécanique des structures et des ouvrages				X	X	X			Х								
S25 – Méthodologie de conception			X	X	X	X			X					+			
S26 – Validation d'un concept ou d'un prototype					X	X			X								
S3. Préparation et organisation de la réalisation		1		<u>l</u>				l									1
S31 – La gestion de la réalisation du projet							X	X	X	Х	Х	Х		X			
S32 – La planification de projet							Х	Х	Х	Х	Х	Х					
S33 – Étude des coûts					Х		Х	Х	Х			Х					
S34 – Contrôle de l'étude et de la réalisation du projet			Х		Х			Х	Х	Х	Х	Х			Х		
S35 – Prévention des risques santé et sécurité au travail		Х		Х	Х	Х	Х	Х		Х	Х		Х	Х			
S4. Réalisation du chantier																	
S41 – Opérations préalables au chantier							X	Х	X	Х	Χ	X		X			
S42 – Opérations de mise en œuvre sur chantier							X	X	X	X	Χ	X	Χ	X			
S5. La communication des informations techniques				-			•				· ·				•		
S51. Communication écrite	X	X	X	X	Χ	X	X	X	X	X	Χ	X	Χ		Х	X	X
S52. Communication orale	X	X	X	Х	Х	Х	Х	Х	X	Х			Х	Х	X	Х	X
S53. Animation de réunion					Х	Х	Х		X	Х	Χ	X	Х	Х		Х	X
S54. Management du travail d'équipe sur chantier								X	X	X	X	X	X	X		X	X
S6. Veille technologique, gestion et capitalisation des information	ns			,				,	1							1	
S61. Veille technologique	X	X	X		X	X	V										
S62. Capitalisation et mise à disposition de l'information S63. Exploitation des informations	Х	X	X		X	X	X		V	V	Y	X		-			X
S7. Arts appliqués	L	X	X	_ ^	^	_ ^	^_	_ ^	_ ^	_ ^	^	^			1		_ ^
S71 – Le projet architectural	Х	X		Х	Х	Х										Х	X
S72 – Culture design et architecturale	X	X	X	^	^	X								+		^	
372 – Guiture design et architecturale	Λ		Ι Λ	Į		Λ	ļ							1			

Conditions d'obtention de dispenses d'unités

U1 - CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

Les candidats à l'examen d'une spécialité de brevet de technicien supérieur, titulaires d'un brevet de technicien supérieur d'une autre spécialité, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme national de niveau III ou supérieur sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité de "Culture générale et expression".

Les bénéficiaires de l'unité de "Français", "Expression française" ou de "Culture générale et expression" au titre d'une autre spécialité de BTS sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1 "Culture générale et expression".

U2 - LANGUE VIVANTE

L'unité U2. "Langue vivante étrangère 1" du brevet de technicien supérieur Étude et Réalisation d'Agencement et l'unité de "Langue vivante étrangère 1" des brevets de technicien supérieur relevant de l'arrêté du 22 juillet 2008 (BOESR n° 32 du 28 août 2008) sont communes.

Les bénéficiaires de l'unité "Langue vivante étrangère 1" au titre de l'une des spécialités susmentionnées sont, à leur demande, dispensés de l'unité U2 "Langue vivante étrangère 1".

Les titulaires de l'une des spécialités susmentionnées qui souhaitent faire acte de candidature à une autre de ces spécialités sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U2 : "Langue vivante étrangère 1".

D'autre part, les titulaires d'un diplôme national de niveau III ou supérieur, ayant été évalués en langue vivante pour obtenir ce diplôme, sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U2. : "Langue vivante étrangère 1" du brevet de technicien supérieur Étude et Réalisation d'Agencement.

U 3.1 - MATHÉMATIQUES

L'unité U31. « Mathématiques » du brevet de technicien supérieur Étude et réalisation d'agencement et l'unité de mathématiques des brevets de technicien supérieur du groupement C sont communes.

Les bénéficiaires de l'unité de mathématiques au titre de l'une des spécialités susmentionnées qui souhaitent faire acte de candidature à une autre de ces spécialités sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés de passer à nouveau l'unité de mathématiques.

D'autre part, les titulaires d'un diplôme national scientifique ou technologique de niveau III ou supérieur, ayant été évalués en mathématiques pour obtenir ce diplôme, sont, à leur demande, dispensés de passer à nouveau l'unité U31 « Mathématiques » du brevet de technicien supérieur Étude et réalisation d'agencement.

Définition des unités professionnelles constitutives du diplôme

La définition des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches, compétences et savoirs professionnels sont concernés et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles, afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Le tableau ci-après présente ces relations. Les cases colorées correspondent, pour chacune des cinq unités aux compétences à évaluer lors de la certification (examen ou validation des acquis). Seules les compétences désignées par des cases colorées seront évaluées. Si les autres peuvent être mobilisées elles ne donneront pas lieu à évaluation. Dans le cas où elles ne seraient pas maîtrisées, les tâches correspondantes seront réalisées **avec assistance**.

Compétences validées dans chacune des épreuves

															1	1	
	C1-1	C1-2	C1-3	C2-1	C2-2	C2-3	C3-1	C3-2	C3-3	C3-4	C3-5	C4-1	C4-2	C4-3	C5-1	C6-1	C6-2
	Formalise	Identifier	Assurer	Recherch	Choisir et	Définir le	Quantifier	Estimer et	Organiser	Planifier	Préparer	Assurer le	Piloter	Prévenir	Établir et	Rédiger	Communi
	r	les	une veille	er des	valider	projet	les	détermine	la	les	la	suivi	l'action	les	mettre en	un	quer avec
	l'expressi	contrainte	technique	principes	des	d'agence	besoins et	r les coûts	cotraitanc	activités	réalisation	économiq	d'une	risques	œuvre un	document	les
	on du	S	et	de	solutions	ment	les		e et la	et		ue du	équipe	santé et	protocle	profession-	acteurs du
	besoin		réglementa	solutions	technique		ressource		sous-	l'utilisation		chantier		sécurité	de	nel de	projet y
	client		ire et	technique	S		S		traitance	des					contrôle	communic	compris
			capitaliser	s						ressource						a-tion	en langue
			des							S							étrangère
			information s														
Epreuve E4			<u> </u>														
E4- Traduction technique du projet architectural)	(
Epreuve E5																	
E5-Conception d'agencement				,	(<	
Epreuve E6																	
U61-Organisation et préparation de la réalisation									Χ								
U62-Suivi de la réalisation													Х				X

Lexique

ACV: analyse du cycle de vie. L'ACV vise le développement durable en fournissant un moyen efficace et systématique pour évaluer les impacts environnementaux d'un produit, d'un service, d'une construction ou d'un procédé. Le but est de réduire l'impact de l'objet artificiel créé par l'homme, sur les ressources et l'environnement tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières jusqu'à son traitement en fin de vie (déconstruction, recyclage...).

AMO: assistance à maîtrise d'ouvrage. L'assistance à la maîtrise d'ouvrage veille au respect du cahier des charges du maître d'ouvrage (MO). En qualité de performances (labels, marquages, planning). Il est en relation directe avec le MO.

APS: avant-projet sommaire. Permet l'étude de faisabilité de la réalisation en fonction des critères normatifs et règlementaires, liés au site, aux usages et à la durabilité de l'ouvrage. Cette étude précise la composition de l'ouvrage (volume, aspect extérieur), propose des solutions techniques, un calendrier de réalisation et un coût prévisionnel.

Assurance qualité: ensemble des activités préétablies et systématiques mises en œuvre dans le cadre du système qualité et démontrées en tant que de besoin pour donner la confiance appropriée en ce qu'une entité satisfera aux exigences pour la qualité et mettra en œuvre un cycle vertueux pour une amélioration constante de la qualité (ISO 9000 : 2000).

Base de données : d'une manière générale, il s'agit d'une ressource structurée d'éléments relatifs à un domaine donné (famille de composants, matériaux, fournisseurs, etc).

Ces données sont disponibles sur support informatique résidant dans le bureau d'études, sur le réseau informatique de l'entreprise ou sur l'Internet.

En CFAO, il s'agit, par exemple, d'une bibliothèque d'éléments standards 3D. La bibliothèque est structurée en familles d'éléments et il existe plusieurs manières de rechercher des éléments : mots clés, index... On distingue deux types d'éléments standards 3D :

- les éléments modifiables, modulables appartenant à une famille paramétrable ;
- les images d'éléments 3D figés qui permettent de récupérer un encombrement, une interface...

Besoin (énoncé global du besoin), (NF X 50-150) : nécessité ou désir éprouvé par un utilisateur. La notion de besoin permet de préciser les véritables services à rendre et de poser le problème à son plus haut niveau utile d'étude ou de remise en cause.

BET: bureau d'études techniques. Le BET a pour mission d'assister le maître d'œuvre sur les études techniques relevant de ses compétences (structurelle, électrique, fluidique, acoustique, thermique, environnementale...). Le BET doit être assuré et qualifié pour exercer les missions techniques.

BPU : Le BPU (Bordereau des Prix Unitaires) est principalement utilisé dans les marchés à bons de commande et liste les prix unitaires relatifs à chaque produit ou élément d'ouvrage prévu par le CCTP.

CCAG: les cahiers des clauses administratives générales. Les cahiers des clauses administratives générales (CCAG) fixent les dispositions applicables à chaque catégorie de marchés. En application de l'article 13 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur peut décider ou non de se référer à un CCAG. Si le pouvoir adjudicateur choisit d'y faire référence, il lui appartient de prévoir, dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), les dérogations qu'il souhaite. Si le pouvoir adjudicateur choisit de ne pas faire référence à un CCAG, il devra intégrer, dans le CCAP, les dispositions nécessaires à la bonne exécution des prestations.

CCAP : le cahier des clauses administratives particulières fixe les dispositions administratives propres à chaque marché.

CCTP: le cahier des clauses techniques particulières fixe les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations de chaque marché. Le CCTP rassemble les clauses techniques d'un marché déterminé. Ce sont les stipulations qui donnent une description précise des prestations à réaliser et permettent à la personne responsable de suivre le déroulement du marché et la bonne exécution de ces prestations. Dans le cas où, par son importance ou par sa nature, le marché ne justifie pas l'établissement de deux documents particuliers distincts, le CCAP et le CCTP peuvent être réunis en un seul document : le cahier des clauses particulières.

OPC : ordonnancement, coordination, pilotage du chantier - Éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de construction neuve de bâtiment.

L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier [OPC] ont respectivement pour objet :

- d'analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique par des documents graphiques ;
- d'harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux ;
- au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrats de travaux, de mettre en application les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.

Coordonnateur SPS (CSPS): Il met en œuvre les principes généraux de prévention (PGP) pour assurer la sécurité et de protéger la santé des personnes qui interviennent sur un chantier. La mission du coordonnateur SPS est de prévenir, tout au long du projet, les risques résultant des interventions simultanées ou successives des diverses entreprises et équipes. Il analyse les risques inhérents à chacune des situations de travail, il examine les périodes de coactivité prévues par les plannings, il évalue les risques résultant de cette co activité, il propose des mesures de prévention dont il contrôle la mise en œuvre. Il remet le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) au maitre d'ouvrage (MO) lors de la réception de l'ouvrage. Il assure également l'harmonisation des plans particuliers sécurité et protection de la santé (PPSPS) des entreprises en co-activité.

Chaîne numérique : ensemble des moyens donnant accès en lecture et écriture aux données techniques (CAO, CFAO, GPAO) dès lors que cet accès est garanti à tous les acteurs de l'étude et de la réalisation des produits.

Co-traitant: entreprise ou service partenaire dans le traitement d'une affaire.

CSTB: Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, a pour mission de rassembler, développer et partager avec les acteurs de la construction les connaissances scientifiques et techniques déterminantes pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments et de leur environnement. Son rôle d'accompagnement des professionnels constitue une priorité et ses activités sont organisées pour être accessibles à l'ensemble des acteurs et partenaires du monde de la construction.

DCE: Le dossier de consultation des entreprises est transmis au candidat par le pouvoir adjudicateur. Il comporte les pièces nécessaires à la consultation des candidats à un marché.

DICT: déclaration d'intention de commencement de travaux. Toute entreprise doit, avant d'entreprendre des travaux à proximité de réseaux, adresser aux exploitants concernés une DICT. La DICT a pour objet de demander aux exploitants d'ouvrages l'implantation précise de leurs réseaux et le cas échéant, leurs recommandations ou prescriptions techniques avant d'entreprendre des travaux à proximité de leurs réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques situés sur le domaine public ou privé.

DOE/DIUO: lorsqu'un ouvrage est fini de construire, deux documents doivent être transmis au maître d'ouvrage, lors de la réception du chantier; le DIUO, le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage et le DOE, le dossier des ouvrages exécutés transmis par le maître d'œuvre. Ces deux dossiers sont importants pour la maintenance du nouvel ouvrage. S'ils sont transmis sous forme électronique, tous les documents doivent être sécurisés, identifiables et interopérables avec les logiciels de dessin et de calcul du maître d'œuvre et du maître de l'ouvrage spécifiés dans les documents particuliers du marché.

DPGF: Dans le cas d'un prix forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement, la DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) est destinée à fournir le détail du prix forfaitaire

DQE: Le DQE (Détail Quantitatif Estimatif) est un document, en principe non contractuel, utilisé dans les marchés à bons de commande destiné à permettre la comparaison des prix. Il effectue la somme des produits des quantités estimées par les prix unitaires.

DTU (NF DTU): Les NF DTU traitent de la conception et de l'exécution des ouvrages de bâtiment. Les Documents Techniques Unifiés ne concernent que le domaine traditionnel. Ils constituent un cahier des charges type qui définit les éléments contractuels d'une partie d'ouvrage.

Les NF DTU sont élaborés par des professionnels au sein de bureaux de normalisation (principalement le BNTEC) sous l'égide de la CGNorBat-DTU, commission générale de normalisation du bâtiment.

DUER: Le document unique (DU), ou document unique d'évaluation des risques (DUER), a été créé par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 et oblige tout employeur ou chef d'établissement ayant un ou plusieurs salariés à établir un document unique répertoriant tous les risques susceptibles de nuire à leur

sécurité.

Il n'existe aucun modèle imposé, mais ce document doit lister et classer tous les risques existant dans l'entreprise, afin de pouvoir ensuite préconiser des actions visant à les réduire ou à les supprimer totalement. Le document unique doit faire l'objet d'une remise à jour régulière (au moins une fois par an) et chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée.

EPI : équipement de Protection Individuelle. Assure la protection de la personne par la réduction ou la suppression d'un dommage subi du fait d'un accident.

ERP

sens 1: Les établissements recevant du public (ERP) sont constitués de tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes extérieures sont admises, en plus du personnel. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, qu'il soit libre, restreint ou sur invitation. Les ERP sont classés en types et en catégories qui définissent les exigences réglementaires applicables (type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques.

Sens 2: Enterprise Ressource Planning, ou PGI (Progiciel de Gestion Intégré)

INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité

Maquette numérique : la maquette numérique est une représentation virtuelle d'un produit. Les maquettes servent à valider et à définir. Les propriétés qui lui sont attachées sont fonction des points de vue souhaités pour la validation -un principe technique, une solution constructive, un ensemble fonctionnel, un comportement...

MO: maître d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage est à l'origine du projet. Elle assure le financement de l'opération, sur les propositions de la maîtrise d'œuvre (MOE). elle lance l'appel d'offre, signe les marchés, participe aux réunions de chantier et assure la réception des travaux. Elle a une relation directe avec tous les intervenants.

MOE: maître d'œuvre ou maîtrise d'œuvre. Ce terme désigne une personne ou entité chargée par le client final (maître d'ouvrage) de la conduite opérationnelle de la construction bois – de la conception du projet, jusqu'au contrôle la bonne exécution des travaux.

NOC - **Notice d'organisation de chantier** : Elle décrit les principes retenus pour l'organisation du chantier, les différentes obligations des entreprises en matière d'installation de chantier, d'hygiène et sécurité, de services communs ainsi que des dispositions régissant les relations entre les différents intervenants du chantier.

OPPBTP: organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. L'OPPBTP est le partenaire des professionnels du bâtiment et des travaux publics. Il est le conseil de la branche du BTP en matière de prévention, sécurité, santé et amélioration des conditions de travail. Ses trois missions : conseiller, former et informer.

OPR - Opérations préalables à la réception : La réception est l'acte par lequel le maître d'ouvrage, partie à un marché public de travaux, déclare accepter un ouvrage avec ou sans réserves.

Le CCAG travaux prévoit que le maître d'œuvre organise les opérations préalables à la réception (OPR) à la demande du titulaire d'un marché public de travaux. Le maître d'œuvre transmet le procès-verbal des OPR au maître d'ouvrage qui a trente jours pour prendre une décision. Le maître d'ouvrage organise les OPR en cas de carence du maître d'œuvre et la réception est acquise s'il est lui-même défaillant.

PAQ - Plan d'Asurance Qualité :

Le Plan d'Assurance Qualité (PAQ) est l'engagement du **Erreur! Source du renvoi introuvable.** quant à a politique d'assurance qualité applicable aux prestations. Il s'applique depuis le démarrage du contrat jusqu'à sa clôture. Ce document est consultable par chaque membre de l'équipe du **Erreur! Source du renvoi ntrouvable.** en tant que document à mettre en application.

PDM : le **P**roduct **D**ata **M**anagement (gestion de données produits ou Système de Gestion Données Techniques SGDT) est la Plate-forme de données produits et de procédés industriels commune à toutes les solutions PLM.

Une solution PDM permet de conserver et de gérer automatiquement l'ensemble des informations liées à un produit tout en facilitant la collaboration à travers l'entreprise et tout au long cycle de vie de celui-ci.

Les systèmes PDM associent les hommes et les procédés grâce à l'automatisation et au suivi de la gestion des tâches d'une organisation et de sa chaîne d'approvisionnement, stimulant ainsi l'efficacité et la responsabilité, tout en facilitant la conformité aux normes en vigueur.

Les systèmes PDM s'appuient sur un ensemble de solutions informatiques (CAO, ERP, Intranet, ...) qui

facilitent les échanges et la gestion sécurisée de documents 3D, la gestion des tâches, la gestion des changements et demandes de modification, ...

PEMP : Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes. Equipement permettant le travail en hauteur sécurisé comme les nacelles ou les plateformes sur mat.

PGC : plan général de coordination. Le PGC santé est un document écrit qui définit l'ensemble des mesures propres à prévenir les risques découlant de l'interférence des activités des différents intervenants sur le chantier, ou de la succession de leurs activités lorsqu'une intervention laisse subsister après son achèvement des risques pour les autres entreprises.

PGP: principes généraux de prévention. Ils sont définis dans l'article L4121-2 du code du travail qui fixe l'ordre de priorité dans la mise en œuvre des mesures de prévention.

PIC : plan d'installation de chantier. Un PIC est généralement établi à partir d'un plan masse et du PPSPS. Il définit les matériels « fixes » nécessaires à la réalisation des ouvrages et les cantonnements pour accueillir le personnel du chantier. Il sert aussi à obtenir les autorisations d'installations de grues, de survol des grues sur les terrains ou les bâtiments voisins, de travaux sur la voie publique, de déviation de voie, etc., émanant des services techniques des mairies ou des préfectures de police, ainsi que les autorisations d'installer le chantier suivant les règles d'hygiène et de sécurité des services de l'inspection du travail.

PIR(L): Plateforme Individuelle Roulante (Légère).

PLM : Le Product Lifecycle Management (gestion du cycle de vie du produit) est la démarche qui consiste, pour une entreprise, à capitaliser et à partager l'ensemble des données et des informations concernant un produit depuis la conception à la fin de cycle de vie de celui-ci.

Cette démarche concerne la conception, la fabrication, le stockage, le transport, la vente, le service aprèsvente, le recyclage...Cette démarche inclue tous les acteurs : collaborateurs de l'entreprise, partenaires, fournisseurs, équipementiers et clients...La démarche PLM s'appuie sur le déploiement progressif de logiciels qui arrivent sur le marché (Gestion des connaissances métier, Outils d'aide à la décision, CFAO, simulation numérique, Calcul mécanique).

BIM : building information model. C'est un ensemble de processus collaboratifs qui alimentent la maquette numérique tout au long du cycle de vie des ouvrages. Il permet le travail et la collaboration entre les différents intervenants d'un projet de construction et permet la conception et l'exploitation de la maquette numérique.

La maquette numérique constitue une base de données technique, standardisée, partagée par l'ensemble des acteurs d'un projet qui l'utilisent pour alimenter les différents logiciels métiers. Elle contient les objets composant le bâtiment, leurs caractéristiques physiques, techniques et fonctionnelles et les relations entre ces objets comme la composition détaillée d'un mur ou la localisation d'un équipement dans une pièce.

PPSPS : plan particulier de sécurité et de protection de la santé. Sur les chantiers de 1ère et 2ème catégorie (+de 300 000 euros) soumis à l'obligation d'établissement par le coordonnateur sécurité d'un PGC, les entreprises intervenantes doivent établir un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé. Lorsqu'un chantier de 3ème catégorie comporte des travaux à risques (liste définie par la réglementation en vigueur), un plan particulier simplifié de sécurité est requis. Le PPSPS est établi par les entreprises qui travaillent sur un chantier et remis au coordonnateur de sécurité et de protection de santé.

RAGE : Règles de l'Art Grenelle Environnement : Ce programme est une application du Grenelle de l'Environnement. Il vise à revoir l'ensemble des règles de construction afin de réaliser des économies d'énergies dans le bâtiment et de réduire les émissions de gaz à effets de serre.

RGE : Reconnu Garant de l'Environnement : L'affichage de ce signe de qualité est le fruit d'une démarche volontaire pour son obtention qui permet à son détenteur de de valoriser son savoir-faire, de renforcer sa relation de confiance avec ses clients, de s'engager dans une démarche de progrès permanent dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, de faire bénéficier ses clients du principe de l'écoconditionnalité des aides à la rénovation énergétique :

TCE: Tout corps d'état

TMS: Troubles Musculo-Squelettique

Unité de production : ensemble des moyens techniques organisés: machines, outils, outillages, stockages, appareils de mesure, pour réaliser et contrôler la pièce ou les familles de pièces ou les assemblages à produire.